

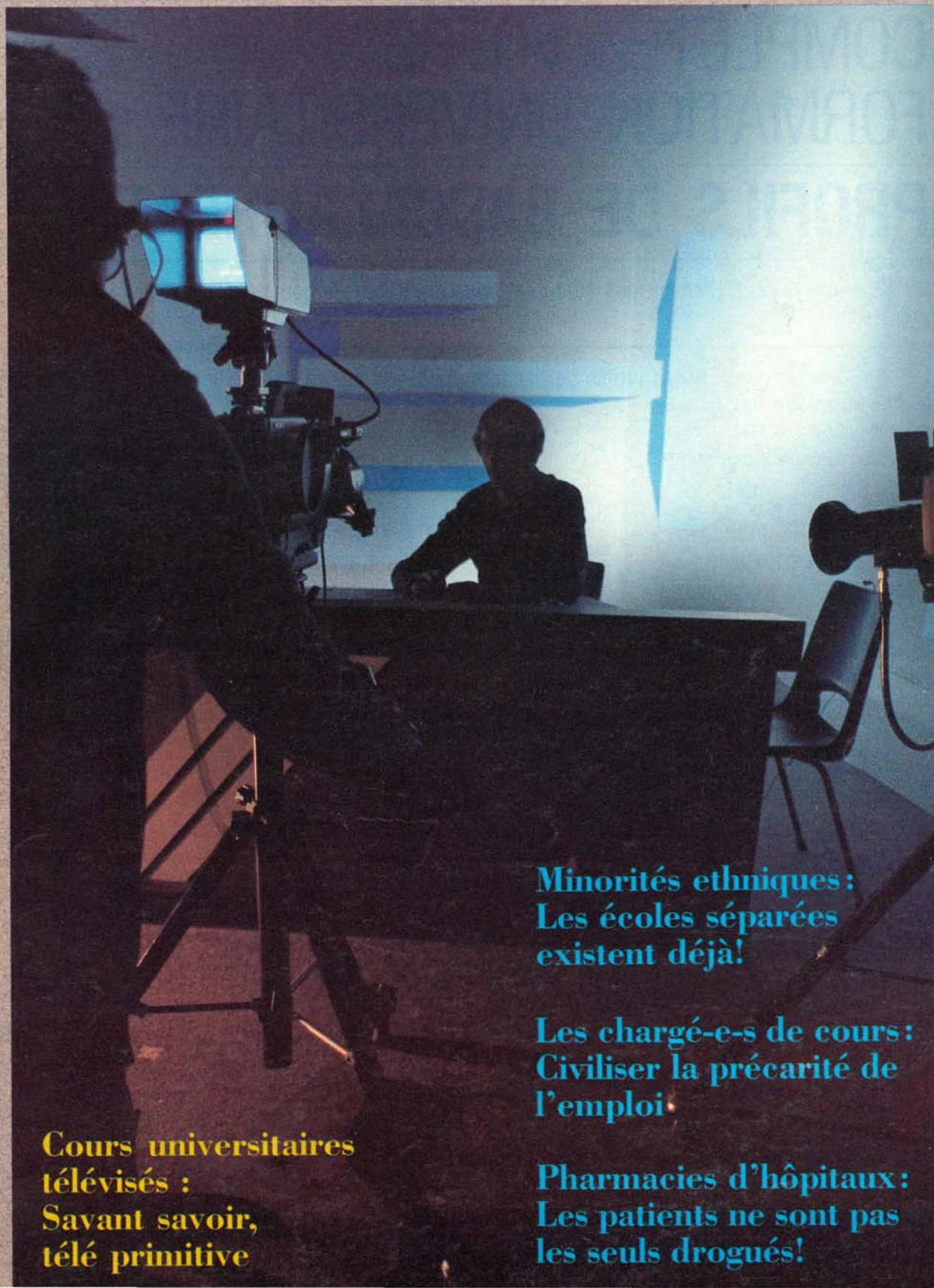
REVUE DE L'AGEEFEP

L'Association des étudiants et étudiantes de la FEP

Cité

VOL. 5 No 3
JANVIER 1990

ÉDUCATIVE



Minorités ethniques :
Les écoles séparées
existent déjà!

Les chargé-e-s de cours :
Civiliser la précarité de
l'emploi

Cours universitaires
télévisés :
Savant savoir,
télé primitive

Pharmacies d'hôpitaux :
Les patients ne sont pas
les seuls drogués!



COMPLÉTEZ VOTRE FORMATION UNIVERSITAIRE

PROFILS DE BACCALAURÉATS

Vous poursuivez actuellement des études et vous envisagez de compléter votre formation universitaire?

La Faculté vous propose des profils de baccalauréats, par cumul de certificats, qui vous aideront à atteindre votre but.

En voici quelques exemples:

Créativité
Recherche documentaire
et rédaction française
Information et journalisme

Publicité
Relations publiques
Sciences de la communication

Gérontologie
Toxicomanies
Santé communautaire

Études de l'environnement
Santé et sécurité
du travail
Toxicologie éco-industrielle

Gestion des services de santé I
Gestion des services de santé II
Relations industrielles I

Droit
Santé et sécurité du travail
Relations industrielles I

Vous désirez des conseils pour composer votre profil de baccalauréat? N'hésitez pas à consulter votre responsable de programme actuel ou prenez rendez-vous avec un conseiller en formation au:

343-6867

**APPRENDRE
POUR AGIR**

SOMMAIRE

6 **Éditorial :**

Le droit à la représentation

8 **Entrevue :**

Pour les chargé-e-s de cours, ces «prolos» de l'enseignement, l'heure est au grand rattrapage.

14 **L'IQRC :**

L'éducation mise à nu.

18 **Les cours télévisés :**

Un contenu savant, une réalisation rudimentaire. Panne d'imagination? Non, manque d'argent.

22 **Des médicaments disparaissent :**

Y aurait-il des drogués à l'hôpital?

27 **Ottawa serre la vis aux chômeurs!**

31 **Au CEPSUM, un million d'entrées par année :**

Qui donc ira jouer ailleurs?

33 **L'AGEEFEP :**

Un congrès remarquable.



8



33



Page couverture:

Photo prise au Centre audio-visuel de l'U. de M.

À VOTRE SERVICE

SERVICE DES SPORTS

Le CEPSUM ouvre ses portes sept jours par semaine. Plus de 100 activités différentes vous attendent.

Abonnement trimestriel

La tarification d'abonnement par trimestre pour les étudiants de la FEP équivaut à la différence entre la cotisation incluse dans les droits de scolarité (temps plein, soit 51,50 \$) et la valeur attribuée par unité de cours (4 \$).

Exemple : vous suivez un cours de trois unités = 51,50 \$
vous soustrayez 12 \$ (4 \$ x 3 unités) = 39,50 \$.

L'abonnement se fait au secrétariat du CEPSUM, 5e étage; entre 12 h et 19 h.

Abonnement quotidien

Des cartes d'entrée quotidienne sont disponibles au poste d'accueil (3e étage du CEPSUM) au coût de 6 \$ par entrée ou 30 \$ pour 6 entrées. Les cartes donnent accès à tous les plateaux sportifs pour une journée entière.

Abonnement : 343-6950.

Information : 343-6150.

SERVICE DE SANTÉ

Les 30 et 31 janvier et 1er février se tiendra, sur le campus de l'Université de Montréal, un autre volet de la campagne de prévention des MTS, qui a pour thème : Le condom, ça c'est songé!

Plusieurs activités sont prévues durant cette période. Au Clandestin, le jeudi 1er février, aura lieu à 18 h un Bols et bolles «spécial MTS-médias», suivi à 21 h de la légendaire soirée Sexe au latex, 11e partie. Apportez un condom ou achetez-en un pour 1 \$ à l'entrée.

Des stands d'information jouxtant le Festival de la santé seront tenus les mardi 30 janvier, mercredi 31 janvier et jeudi 1er février, toute la journée, au 2e étage du pavillon Jean-Brillant.

L'on vous attend en grand nombre et n'oubliez surtout pas :
«Le condom, ça c'est songé!»

SERVICE D'ANIMATION CULTURELLE

Prenez le large avec le SAC. Une soixantaine d'ateliers, du théâtre au Centre d'essai, les concerts ENVOL, l'École de musique d'ensemble de Montréal — pour vous ou pour vos enfants —, des expositions à la Galerie, le Ciné-campus qui revient en force avec une programmation bouillonnante d'intérêt : autant de façons de prendre le large avec le SAC pendant le trimestre d'hiver.

Sans compter les voyages : Pâques à New York et la visite de l'exposition Monet à Boston à la fin de mars.

Si vous ne pouvez participer aux activités régulières, vous avez tout le loisir d'organiser vos propres activités, où, quand et comme vous le désirez, en puisant dans les nombreuses ressources du SAC. Nous disposons de ressources utilisables gratuitement 16 heures par jour, 7 jours par semaine, 12 mois par année. Nous offrons aussi des subventions à tout groupe qui désire réaliser des événements culturels.

N'hésitez pas, demandez le programme complet de nos activités :
2332, boul. Édouard-Montpetit, 2e étage, porte C2524; au
téléphone : 343-6524.

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Au cours du trimestre d'hiver 1990, le SOCP offre des ateliers de développement personnel au cours desquels les participants et participantes découvrent et développent des moyens pour mieux vivre avec soi et avec les autres. Tous les ateliers sont formés de 12 personnes au maximum et sont d'une durée de plusieurs séances de trois heures ou d'une seule fin de semaine :

- L'art-thérapie ou le moi au bout du pinceau;— Contact avec les autres;
- Estime de soi dans les relations interpersonnelles;
- Rêves et fantasmes;
- Vivre avec ses émotions.

Vous trouverez tous les détails sur ces ateliers dans le programme de l'hiver 1990 du Service d'animation culturelle (SAC) ou dans la brochure Les ateliers du SOCP, disponible sur le campus.

Information : 343-6853.

Adresse : 2101, boul. Édouard-Montpetit, 3e étage.

LES SERVICES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le Bureau de l'aide financière vous rappelle que ne sont admissibles aux prêts et bourses que les étudiants à temps plein (12 unités).

Heures d'ouverture : le lundi, de 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 45; du mardi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 45.

Il est à noter que la distribution des certificats de prêts et de bourses s'effectuera sans interruption. Pour connaître la date d'arrivée des chèques de bourses, téléphonez au 343-6122.

INITIATIVES ÉTUDIANTES

Déjà, quelque 20 projets ont bénéficié d'une subvention. Vous avez besoin d'aide pour réaliser le vôtre? Information : 343-6725.

SERVICE DE LA PASTORALE

Demain mariage

Un temps privilégié

Une fin de semaine offerte par le Service de pastorale de l'Université de Montréal aux couples d'étudiants qui désirent réfléchir sur leur vécu relationnel et leur projet de mariage.

Coût : 85 \$ par couple.

Endroit : 2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
au sous-sol de l'église des Dominicains.

Inscription : secrétariat du Service de pastorale, au 343-6394.

Dates des fins de semaine : 9-10-11 février;
9-10-11 mars.

Les autres dates seront publiées dans La Navette, disponible sur le campus.

Imaginar

Nouveau spectacle 1990
OPÉRA ROCK : TRANSIT

Création étudiante présentée les 15, 16 et 17 mars à 20 h au Centre d'essai, 2332, boul. Édouard-Montpetit. Entrée : 7 \$.

Réservation : 343-6394.



Université de Montréal
Services aux étudiants

Mot de la rédaction



LE SYNDROME DE LA BOÎTE À LUNCH

Claude Garon

Autant l'avouer : mon système de pensée et de valeurs est nimbé d'effluves «soixante-huit-tardes», imprégné de cette époque où des hordes de jeunes gens très chevelus, adulateurs de Bob Dylan et de Timothy Leary, le petit livre rouge de Mao dans la poche de gauche et l'once de marijuana dans celle de droite, hurlaient le plus sérieusement du monde : «Soyons réalistes, demandons l'impossible!»

La jeunesse étant une maladie dont la guérison est inéluctable, le noir du cheveu s'est teinté de gris et j'ai troqué les délires psychédéliques pour ceux, plus conformes à la moralité du temps, de la Black Label et du vin de Bordeaux. Mais là s'est arrêtée ma conversion aux bonnes mœurs. Pour le reste — je le reconnais à mon corps défendant et avec un sentiment d'infinie culpabilité —, je suis mal chevilé à l'époque moderne. Des exemples? Je n'ai jamais mis les pieds dans un club Nautilus, je ne possède ni REER ni actions d'Alcan, je ne magasine pas dans les boutiques de la rue Laurier — sauf à la succursale de la SAQ — et, quand je croise un yuppie qui sort de sa BMW, au lieu de m'incliner devant son port de tête altier et d'admirer la coupe de son complet trois pièces, une envie me prend de lui donner un croc-en-jambe pour qu'il s'étale dans la gadoue. Si d'aventure je voyage, mon esprit pervers me fait préférer les Mexicains et Hindous — tous gens puants, primitifs et sans culture comme chacun le sait — aux G.O. du club Med, dont la subtilité de la conversation n'a d'égal que le raffinement de la prose de Marcel Proust.

Là ne s'arrêtent pas mes incartades au bon goût : totalement béotien, je reste imperméable, le samedi matin, à la subtilité de la symphonie de la tondeuse à gazon; indécrottablement rustre, je n'ai jamais lavé ni même caressé affectueusement une automobile. Il m'arrive même de pêcher par iconoclastie contre les plus grands créateurs qu'ait engendrés l'humanité : quand la pub déferle à la télé, plutôt que d'applaudir au génie civilisateur de ces grands esthètes, un juron me pend aux lèvres : «Sales cons!» Vous comprendrez que, habité de si nombreux travers, j'éprouve également des difficultés à reconnaître la grande sagesse des prophètes d'aujourd'hui : je m'entête à nier l'évidence du théorème de M. Bourassa et de ses thuriféraires de la Chambre de commerce : le bonheur est directement proportionnel à la croissance du produit national brut».

Ma mère a bien sûr décelé très tôt mon appartenance à une engeance maléfique. J'avais à peine 20 ans qu'elle édictait son anathème : «Avec de pareilles idées, tu finiras vieux garçon!». Ma dernière blonde, celle que j'ai aimée entre toutes, m'a définitivement largué sur cette condamnation sans appel : «Va te faire foutre, toi et ton syndrome de la boîte à lunch!». De ce jour, j'ai compris que tout le mal est venu d'une phobie d'adolescent : m'exclure à tout prix de la procession des hommes éteints qui, l'échine courbée et la boîte à lunch sous le bras, s'engouffraient languissamment chaque matin dans la mine pour extirper l'amiante du ventre de la terre. C'est pourquoi, fils de mineur par le sang, je perds depuis mon temps à piller la mine des mots pour mitonner des phrases impertinentes. ■

Cité éducative

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»
Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Administrateur

Denis Sylvain

Collaborateurs et collaboratrices

Louise Casavant, Pierre-Philippe Gingras, André Giroux, Nathalie Hansen, Claude Lauzon, France Pelletier, Jean-Claude Sabourin,

Secrétaire à la rédaction

Maude Hervé

Révision

Services d'édition Guy Connolly

Graphisme et mise en pages

Lillane Bedey

Direction artistique et photographie

René Bouchard

Impression

L'éclaireur inc.

Publicité

AGEEFEP

Tirage

20 000 exemplaires

Dépôt légal — 1er trimestre 1990

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Courrier de 2e classe no 8084

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

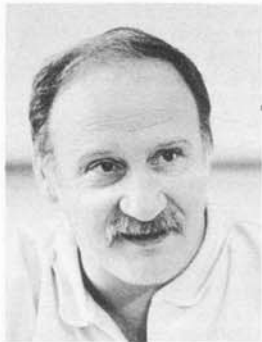
Robert Martin, président
Denis Sylvain, secrétaire général
Maryvonne Bouchard, vice-présidente aux affaires académiques
Joseph Di Giacomo, vice-président aux affaires étudiantes
Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault



Adresse postale :
C.P. 6128, Succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél. : (514) 842-3678



ÉDITORIAL

LE DROIT À LA REPRÉSENTATION

Dans son numéro de janvier 1989, quelques semaines après que l'AGEEFEP eût obtenu son accréditation officielle auprès de l'Université de Montréal — et non plus seulement à la Faculté de l'éducation permanente —, la revue *Cité éducative* publiait un long éditorial expliquant que cette mesure assurait enfin à l'Association d'être représentée dans les diverses instances universitaires, entre autres aux Services aux étudiant-e-s. Au regard de la tension qui avait jusque là caractérisé les relations entre l'AGEEFEP et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'U. de M. (FAECUM), l'éditorial concluait : «Maintenant que de nouvelles règles du jeu ont été établies, nous croyons qu'il serait regrettable d'entretenir ces dissensions. Le mouvement étudiant a mieux à faire qu'à s'entre-déchirer.»

Un an plus tard, bien que les deux associations soient devenues, selon les règles de l'établissement, des partenaires au Conseil représentant les étudiant-e-s — l'organisme qui désigne les délégué-e-s étudiants dans les diverses instances universitaires —, l'AGEEFEP doit malheureusement conclure que la FAECUM n'a pas renoncé au monopole de la représentation étudiante à l'U. de M.

Le problème ne serait que théorique si la FAECUM n'avait renié la parole qu'elle avait donnée quelques mois plus tôt. Le protocole d'entente régissant le fonctionnement du conseil étudiant, que les membres ont adopté à l'unanimité en mai 1988, prévoit en effet que «chacune des deux associations étudiantes est représentée aux différentes instances de l'Université». Or, à la fin de novembre dernier, la

FAECUM a profité de la majorité qu'elle détient au conseil étudiant pour refuser la nomination d'un délégué-e de l'AGEEFEP au Service des sports et l'augmentation du nombre de sièges étudiants au Comité de direction des services aux étudiant-e-s (CODISAE), de façon à faire place à l'AGEEFEP. En raison de l'importance de la contribution financière de la clientèle de la FEP au financement des Services aux étudiant-e-s — 4 \$ par unité de cours en plus d'une subvention gouvernementale de 0.88 \$ pour chaque dollar de contribution étudiante : au total, dans les 700 000 \$ par année, l'AGEEFEP a toujours considéré qu'il était de son droit élémentaire d'avoir son mot à dire sur l'organisation et les pratiques de ces services. Elle ne convoite pas la majorité des sièges, pas plus là qu'ailleurs, elle réclame tout simplement le droit d'être entendue.

Car, c'est bel est bien ce dernier droit qui est en cause. Quand les étudiant-e-s de la Faculté de l'éducation permanente ont voté à 88 % en faveur de la création de l'AGEEFEP, en 1985, ils ont clairement indiqué leur volonté d'être représentés par une association distincte; ils rendaient compte ainsi d'une réalité nouvelle du monde universitaire : la présence massive d'adultes issus du marché du travail. Ceux et celles qui ont assisté au 3^e congrès biennal de l'AGEEFEP, en novembre dernier, savent que cette volonté des adultes de participer pleinement à la vie de la communauté universitaire n'a pas fléchi au fil des ans, bien au contraire. À moins d'un renversement des tendances sociales, l'on ne saurait considérer non plus que la présence et la volonté de cette clientèle de s'organiser collectivement sont des phénomènes éphémères.

À l'évidence, et en épargnant aux lecteur-trice-s les détails techniques, il est manifeste que les règles en vigueur à l'Université de Montréal favorisent le monolithisme de la représentation étudiante et qu'elles nient ainsi l'expression de la diversité de la clientèle qui fréquente aujourd'hui l'Université. Cela s'avère pour la clientèle des professionnel-le-s du marché du travail en quête d'un complément de formation ou de recyclage, cela est vrai aussi pour les étudiant-e-s-chercheurs des 2^e et 3^e cycles, comme cela s'applique probablement à d'autres groupes dans d'autres universités.

Conférencière au congrès de l'AGEEFEP, Mme Marie-Andrée Bertrand l'a rappelé avec force aux délégué-e-s : l'Université de Montréal ne fait pas spontanément place aux regroupements et les droits qui ne sont pas revendiqués avec vigueur finissent par se perdre. «Agissez, parlez et faites en sorte que vos propos soient pris en considération, prenez une place proportionnelle à votre contribution à l'Université», a-t-elle lancé à l'assemblée.

C'est sur ces quelques réflexions, dans l'assurance que son action est porteuse d'avenir, que l'AGEEFEP entreprend une décennie qui a la particularité de marquer une fin de siècle et de millénaire. En ce début de nouvelle année, permettez-nous de mettre en veilleuse un instant nos désaccords et revendications et de rappeler notre attachement profond à la communauté universitaire de l'U. de M. À tous et à toutes, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 1990.

Robert Martin,
président



**Partez avec nous
pour BOSTON
ou NEW YORK
Les voyages du
SAC: des voyages
différents...**

**Informations:
343-6524**

SAC

**Le Service
d'animation
culturelle
de l'Université
de Montréal.**

**2332, boul. Édouard-
Montpetit
2e étage, porte C-2524
métro Édouard-
Montpetit**

Prenez le large!



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service d'animation culturelle

COMMUNIQUÉS



NOUVEAU MANDAT DE TROIS ANS

Suivant en cela une recommandation d'un comité de consultation, le Conseil de l'Université a reconduit en décembre M. Gilles G. Cloutier dans ses fonctions de recteur de l'Université de Montréal. En règle générale, le mandat du recteur est de cinq ans, mais, à la demande même de M. Cloutier, le Conseil en a réduit la durée à trois ans à partir du 1er juin 1990. Détenteur d'un doctorat en physique de l'Université McGill, M. Cloutier est recteur de l'U. de M. depuis le 1er juin 1985. Auparavant, il occupait le poste de vice-président exécutif de la société Hydro-Québec pour la

technologie et les affaires internationales; il a aussi mené une carrière de chercheur et de professeur.

UN FESTIVAL DE CINÉMA

Sous la présidence d'honneur de M. Pierre Jutras, cinéaste et responsable de la programmation canadienne à la Cinémathèque québécoise, se déroulera à Montréal, du 15 au 31 janvier, le Festival des grandes écoles de cinéma du monde (FGECM). Dans le cadre de ce festival unique en Amérique du Nord, les plus importants établissements nationaux de formation cinématographique de 36 pays présenteront les meilleures œuvres produites au cours des deux dernières années, soit 200 courts métrages dans les catégories fiction, documentaire, animation et vidéo. Le public qui assistera à cet é-

vénement découvrira les réalisateurs d'avenir du monde entier et, en filigrane, les nouvelles formes et tendances du cinéma. Un volet spécial offrira aux cinéphiles l'occasion d'apprécier les premiers courts métrages inédits de grands cinéastes d'aujourd'hui : Wim Wenders, Andrej Tarkovski, Georges Lucas, Istvan Szabo, Jiri Menzel et plusieurs autres. Notons enfin que les projections auront lieu au Ouimetoscope, au Cinéma parallèle et à la Cinémathèque québécoise.

BILLETS DE SKI À PRIX RÉDUIT

À l'initiative du CEPSUM, ceux et celles qui achètent leurs billets de ski en pré-vente bénéficieront d'un rabais pouvant atteindre jusqu'à 27%. Vous pouvez vous procurer ces billets au CEPSUM du lundi au vendredi, de 7 h à 23 h, et le

samedi et le dimanche, de 8 h 30 à 22 h. Ces billets sont disponibles pour les étudiant-e-s, les employé-e-s ainsi que tout autre skieur. Ce service est offert pour les centres de ski suivants : Bromont, Jay Peak, Sutton, Sainte-Anne et Saint-Sauveur. Pour des renseignements additionnels, composer le 343-7649.

UN NOUVEAU JOURNAL

N'est-il pas normal que les étudiant-e-s en communication disposent d'un organe d'information? C'est sans doute ce que s'est dit l'Association des étudiants en communication de l'Université de Montréal, qui a publié en novembre le premier numéro du journal ComMédia. Le journal traite évidemment de sujets qui intéressent plus particulièrement les futurs communicateur-trice-s.

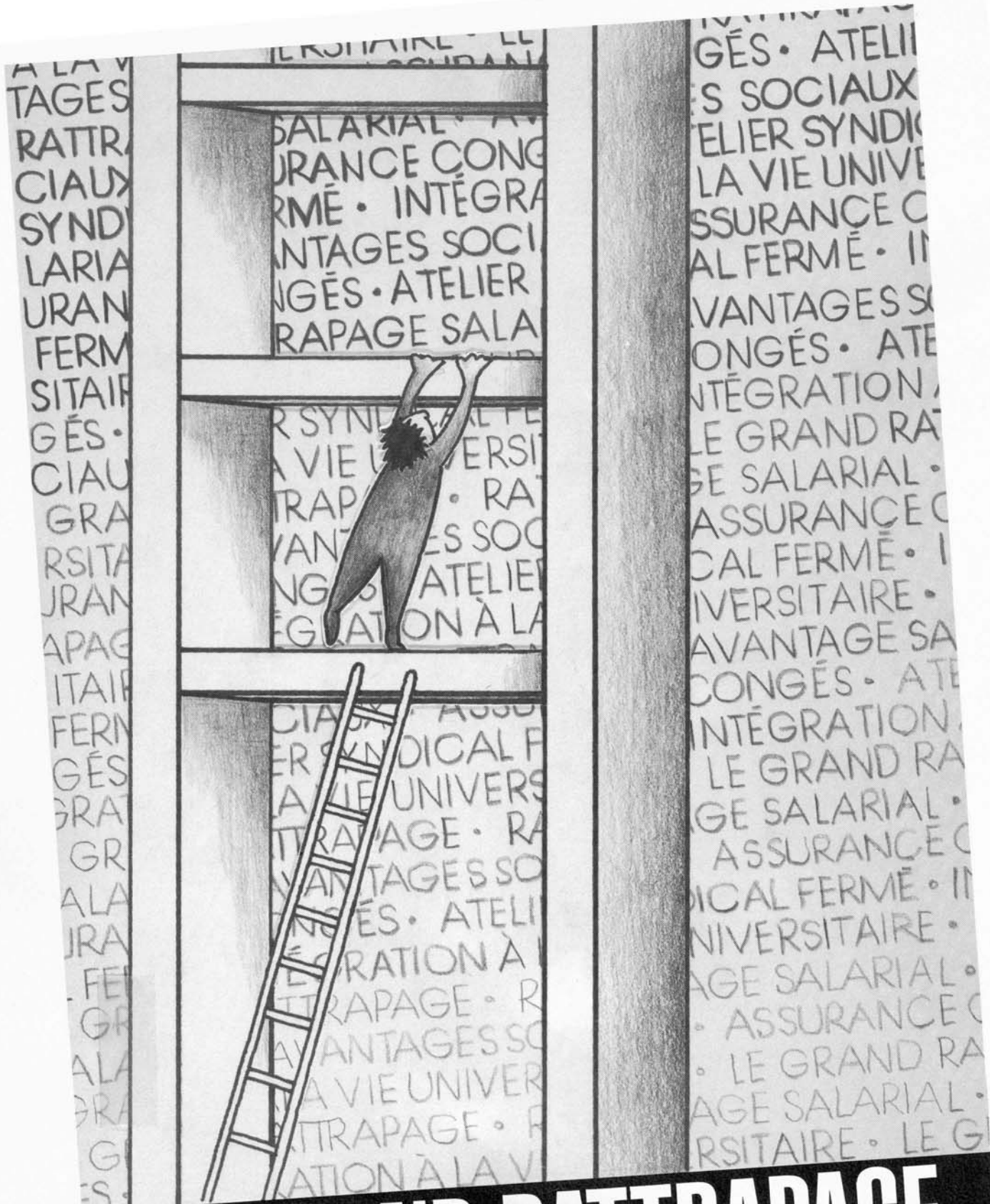
Cyr François

Claude Garon

Détentrice d'une charte privée, héritière d'une tradition ecclésiastique forcément caractérisée par une structure pyramidale du pouvoir, l'Université de Montréal ne pratique pas spontanément la démocratie. Même qu'elle résiste viscéralement au partage du pouvoir avec les autres partenaires de la communauté universitaire. Le syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal (SCCUM) a fait dramatiquement l'expérience de cet autoritarisme, lui qui a lutté pendant plusieurs années contre le réflexe anti-syndical de l'auguste établissement. Au terme d'une interminable guérilla judiciaire, c'est finalement la Cour suprême du Canada qui a statué sur le droit des chargé-e-s de cours de l'U. de M. de constituer un syndicat; la première convention collective, elle, a été signée en 1987. L'heure est cependant venue de la renouveler et le thème que le SCCUM a retenu pour ces négociations, Le grand rattrapage, indique bien que le syndicat se situe «en demande», comme le dit le jargon des relations de travail. Les coutures du passé sont-elles bien cicatrisées? Dans quel climat les rencontres préliminaires entre les parties ont-elles baigné? En quoi consiste le rattrapage convoité? Les chargé-e-s de cours iront-ils jusqu'à déclencher la grève avant la fin du trimestre d'hiver? Ce sont là quelques-unes des questions que nous avons posées au président du syndicat, M. François Cyr. L'entrevue a été réalisée le 13 novembre dernier.

Selon M. François Cyr, il est faux de prétendre que les chargé-e-s de cours revendiquent la sécurité d'emploi, comme l'a affirmé M. Laurent Laplante dans le numéro de novembre de Cité éducative; ils cherchent plutôt à civiliser la précarité de l'emploi.





LE GRAND RATTRAPAGE

SCCUM SYNDICAT DES
CHARGÉ-E-S DE COURS DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



Cité éducative : Votre syndicat est actuellement engagé dans un processus de renouvellement de convention collective. Quel est le calendrier des négociations?

François Cyr : Notre convention échéant à la fin de l'année 1989, nous avons signalé à l'Université notre désir de négocier dès le début du mois d'octobre, trois mois avant l'échéance, comme le prévoit le Code du travail. Quelques rencontres préliminaires ont eu lieu, et nous avons pour objectif de déposer toutes nos demandes avant les vacances des Fêtes. C'est donc en janvier que le rythme des négociations s'accélénera. La suite des événements est imprévisible puisqu'elle dépendra du déroulement des pourparlers et des décisions que nos membres prendront en assemblée générale.

C.É.: Qu'entendez-vous par Le grand rattrapage? Quelles sont vos principales revendications?

F.C. : Nous partons du principe que les chargés de cours de l'U. de M. doivent au minimum obtenir la parité avec leurs collègues des autres universités, notamment ceux du réseau de l'Université du Québec. Notre retard porte sur plusieurs points : la rémunération, l'accès au travail, c'est-à-dire le nombre de chargés de cours qu'emploiera l'Université, la participation aux structures, les conditions de travail et d'encadrement des étudiants, le perfectionnement professionnel — nous disposons d'un maigre budget de 50 000 \$ pour 2 000 membres, et l'atelier syndical fermé.

C.É.: Compte tenu de l'histoire mouvementée de vos relations avec l'Université, l'importance de vos revendications ne vous mène-t-elle pas tout droit à un conflit de travail?

F.C. : Il y a quelques mois, j'aurais probablement été enclin à penser comme vous. Certaines indications, comme la présence à la table de négociation de sept membres de la partie patronale et le climat de bonne entente qui a marqué les premières rencontres, nous inclinent cependant à croire que l'Université a définitivement tourné la page et qu'elle négociera de bonne foi. Le

syndicat étant solidement implanté, il aurait d'ailleurs été farfelu pour la partie patronale de reprendre les batailles du passé.

C.É. : À la base, n'y a-t-il pas un problème insurmontable? Les chargés de cours doivent, en principe, combler des besoins ponctuels et temporaires d'enseignement dans les universités, mais, notamment par l'action syndicale, voilà qu'ils s'incrusteront dans la structure des universités...

F.C. : Vous avez raison, mais en partie seulement. Il y a une dizaine d'années, personne n'aurait cru que les chargés de cours étaient là pour rester. Leur récurrence dans le système découle des compressions budgétaires et d'un problème social plus général : la fragmentation du travail et la précarisation de l'emploi. Ce phénomène est devenu très important dans le système d'éducation puisqu'il touche 30 % des postes au primaire, au secondaire et au collégial. Contrairement à ce qu'a affirmé M. Laurent Laplante dans votre dernière édition, les chargés de cours ne revendiquent pas la permanence de l'emploi : ils cherchent plutôt à civiliser la précarité.

C.É. : Vos revendications ne revêtent pas la même importance pour tous vos membres; pour plusieurs d'entre eux, la charge de cours qu'ils ont à l'Université est relativement marginale par rapport à l'ensemble de leurs activités professionnelles.

F.C. : Nous regroupons effectivement deux catégories de membres. La première, que j'appellerai les chargés de cours «historiques», est constituée de professionnels du marché du travail, des gens qui ont en général des revenus élevés. Je dirais qu'ils comptent pour environ 50 % de nos membres. Les autres, ce sont les chargés de cours dits «structurels», dont le nombre a tendance à augmenter. Ces personnes, surtout des femmes et des jeunes, tirent leur revenu principal de l'enseignement; elles ont un profil de travail éclaté et bouclent leur fin de mois par du travail à la pige, de la débrouillardise, voire des prestations d'assurance-chômage. Nous sommes d'ailleurs

très inquiets du projet de loi C-21 du gouvernement fédéral, qui restreindra l'accès aux prestations. Comme employeur, l'Université de Montréal a certainement des responsabilités envers ces gens; certains travaillent à l'Université depuis 20 ans et ne bénéficient d'aucun fonds de pension. Nous devons donc faire en sorte qu'une série de changements quantitatifs améliorent à long terme la situation des chargés de cours.

C.É. : Puisque vous abordez ce sujet, le problème n'est-il pas justement que 50 % des cours de 1er cycle sont dispensés par des chargés de cours et que ceux-ci constituent dans les faits un corps enseignant de «deuxième ordre» par rapport au corps professoral, qui a pour lui le prestige des activités de recherche?

F.C. : Il nous faut certainement réfléchir à la dichotomie des fonctions de recherche et d'enseignement à l'Université. Nous assistons présentement à la constitution de deux corps enseignants parallèles qui se parlent très peu et qui, comme toutes les parallèles, ne se rejoignent jamais. Le président du Conseil québécois de recherche sur la culture, M. Fernand Dumont, va même jusqu'à parler des nobles professeurs et des prolétaires chargés de cours. L'image est peut-être exagérée, mais l'on constate des situations assez désespérantes. Il me semble par ailleurs qu'il existe un lien entre l'augmentation du nombre de chargés de cours et l'accessibilité à l'Université. Le véritable problème, il me semble, découle du peu d'enracinement de nos membres dans l'Université. La Faculté de l'éducation permanente constitue une caricature de cette situation. Tenez, j'enseigne à la FEP depuis 10 ans et je n'ai accès à aucun local ni même au service de secrétariat pour la dactylographie des plans de cours; l'encadrement des étudiants s'effectue à la cafétéria et dans les corridors. Dans tout le système d'éducation, c'est là une situation unique.

C.É. : Non sans raisons, vous venez d'évoquer la faiblesse de l'encadrement des étudiants. Les chargés de cours ne sont-ils pas eux-mêmes trop peu encadrés et la solution ne réside-



t-elle pas dans la constitution d'un corps professoral qui appartienne en propre à la FEP?

F.C. : Les chargés de cours sont des professionnels de l'enseignement et, si le principe de la liberté universitaire a un sens, je ne vois pas pourquoi ils devraient être en position de subordination par rapport aux professeurs. La liberté n'est évidemment pas incompatible avec la planification, qui est absolument nécessaire pour éviter les redondances, pour assurer la cohésion des programmes. Il existe une solution toute simple à ce problème : des réunions plus fréquentes en-

tre les chargés de cours et les responsables de programmes.

C.É. : Tant chez les professeurs que chez les chargés de cours, il semble y avoir une réticence à reconnaître aux étudiants le droit d'évaluer leur enseignement.

F.C. : Dans l'ensemble, il est vrai que les enseignants sont au départ contre toute forme d'évaluation. Dans le cas particulier du SCCUM, nous croyons en la pertinence de l'évaluation formative, celle qui permet de réorienter un cours, de l'ajuster aux besoins des étudiants, et notre projet de

convention collective contient des dispositions à ce sujet. Les problèmes commencent lorsque l'évaluation déborde dans les relations de travail, lorsque la partie patronale l'utilise sans respecter les droits de ses salariés. La responsabilité première du syndicat est de s'assurer que le droit de réplique et d'accès au dossier est pleinement respecté. Cela dit, je crois que les relations entre les chargés de cours et les étudiants sont excellentes; les cas problèmes constituent de rares exceptions.

C.É. : Nous l'avons mentionné précédemment, les chargés de cours forment de facto le corps enseignant de la FEP, et environ 50 % de vos membres sont concentrés dans cette faculté. Quelles sont vos relations de travail avec la FEP?

F.C. : En trois ans d'application de notre convention collective, la FEP a compté pour 70 % à 80 % des griefs de nos membres : c'est tout dire de la qualité de nos relations. Les liens entre la direction de la Faculté et l'ensemble de ses employés sont très ténus, en pointillé je dirais; ils sont aussi caractérisés par la hargne contre des individus et des pratiques revanchardes. Nous observons donc avec attention le processus de nomination d'un nouveau doyen et nous espérons que ce changement décrispiera le climat de travail.

C.É. : De façon plus générale, comment voyez-vous la Faculté dans l'ensemble de l'Université?

F.C. : La FEP est mal amarrée à l'Université; de toutes les facultés, elle est la mal aimée de la direction. La FEP est pressée comme un citron : l'on a fait en sorte qu'elle soit à la fois la plus payante et la moins organisée possible; elle a toujours fonctionné sur le modèle très précis de la rentabilité maximale, à des fins qui évoquent la volonté de profits d'une entreprise, et sans tenir compte de la pressurisation des ressources humaines et de la détérioration des conditions étudiante et enseignante. L'on en a eu un bon exemple au trimestre d'automne avec l'annulation de 37 cours, une mesure qui a touché au moins 1000 étudiants et 10 % des chargés de cours de la Faculté. Il y a certainement des

annulations qui sont fondées, mais plusieurs sont dues à des raisons administratives mystérieuses qui se perdent dans le dédale de la FEP.

C.É. : Le SCCUM a pris connaissance du document de travail intitulé L'Université de Montréal vers l'an 2000, dans lequel la direction définit ses objectifs pour les prochaines années: accentuation des études supérieures et de la recherche, resserrement des critères d'admission et diminution de la clientèle de 1er cycle, pour citer les principaux. Que pensez-vous de cette orientation?

F.C. : Sur ce point, je dois dire que les analyses du syndicat et de l'AGEEFEP convergent remarquablement. Cette ébauche politique contredit en effet plusieurs objectifs que les deux organismes partagent : le souci

de l'accessibilité à l'Université, la volonté de préserver les acquis de la Révolution tranquille, l'importance de la FEP — une voie d'accès privilégiée aux études universitaires, notamment pour les femmes, qui comptent pour 75% de l'effectif étudiant — et la nécessité de poursuivre le rattrapage des Québécois en matière d'éducation, un rattrapage qui n'est pas terminé, comme l'a reconnu récemment le ministre Claude Ryan. Dans l'ensemble, l'Université de Montréal vers l'an 2000 est le fruit d'un esprit élitiste, conservateur, passéiste et nostalgique de l'Université des fils à papa qui n'ont pas besoin de travailler pour payer leurs études. C'est un recul, et il serait plus productif de travailler à mieux arrimer la FEP à l'Université, ce qui est impossible dans un rapport d'autorité comme celui qui existe actuellement. ■

AUX ÉTUDIANT·ES DE LA FEP

«Des acquis à consolider», tel est le thème qui a animé le 3^e congrès biennal de l'AGEEFEP.

En 1988, l'U. de M. a reconnu l'AGEEFEP comme association représentative et lui a donné son accréditation auprès de l'ensemble de l'Université. Désormais, nous sommes appelés à être présents dans toutes les instances de l'U. de M. et de la FEP.

Si vous avez des choses à dire, si vous désirez participer, si le temps vous le permet, l'AGEEFEP vous invite à représenter les étudiant·e-s de la FEP dans les instances suivantes :

Instances de l'U. de M. :

- Conseil de l'Université
- Assemblée universitaire
- Commission des études
- Sous-commission du 1er cycle
- Comité de santé et sécurité du travail
- Comité du statut de la femme
- Comité de la rentrée
- Comité de direction des Services aux étudiant :

- Comité des sports
- Comité des services socio-économiques
- Comité des services de santé
- Comité de la pastorale
- Comité d'animation culturelle
- Comité d'orientation et de consultation psychologique

Instances de la Faculté de l'éducation permanente :

- Conseil de faculté
- Comité conjoint FEP-AGEEFEP
- Comité de la collation des grades
- Comité de la reconnaissance des acquis
- Conseils de programmes

Activités de l'Association :

- Cité éducative (journalisme)
- Stands d'accueil
- Toute autre activité

Les personnes intéressées sont priées de téléphoner au 842-3678 ou de faire parvenir leur candidature à l'adresse suivante :
AGEEFEP
c.p. 6128, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

CEPSUM

RENCONTRES AU ...
SOMMET

LE CEPSUM...

- **Plus de 100 activités différentes.**
- **Activités sportives offertes également aux jeunes de 2 à 17 ans.**
- **Ouvert 7 jours par semaine.**

Demandez nos brochures

*Accessible directement par le métro
Station Édouard-Montpetit*

INFORMATION: 343-6150
ABONNEMENT: 343-6950



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports

IQRC

La bataille pour l'accès à l'éducation n'est pas encore terminée

Claude Garon

S'il faut reconnaître que la réforme de l'éducation entreprise il y a 25 ans a porté la scolarisation de la population québécoise à un seuil comparable à celui des pays industrialisés, la bataille de la démocratisation de l'éducation n'est pourtant pas gagnée. Les dangers qui pèsent sur l'égalité des chances ont tout simplement pris d'autres formes : le fort taux d'abandon des études à tous les ordres d'enseignement, le retard à ajuster les pratiques éducatives à la nouvelle réalité multiethnique du Québec, la persistance d'un système confessionnel qui reflète mal la réalité contemporaine, la hiérarchisation des savoirs et la survalorisation de la technoscience, le cloisonnement disciplinaire et la surspécialisation des programmes, l'absence d'harmonisation entre les divers ordres d'enseignement et la dévalorisation de la profession d'enseignant-e. Dans une perspective plus globale, la logique néo-libérale tend à instaurer le libre marché dans le système d'éducation, d'où le danger d'une stratification accrue des couches sociales.

À l'initiative de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), plus de 200 personnes — enseignants, penseurs de l'éducation, administrateurs, syndicalistes, fonctionnaires — se sont réunies pendant deux jours à Québec, en novembre dernier, afin de sonder l'état de l'éducation, 25 ans après la création du ministère de l'Éducation.

Il y a des chiffres qui ne mentent pas : à la fin du primaire, 20 % des enfants accusent déjà un retard académique de un an; 30 % des élèves qui entrent au secondaire

en sortiront sans diplôme; au collégial, c'est encore pire : jusqu'à 40 % de la clientèle n'obtient pas de DEC. En bout de course, beaucoup manquent à l'appel : seulement 7 % de tous ceux et celles qui sont entrés à l'école se rendent à la maîtrise, 1 % au doctorat. Là aussi les taux d'abandon sont alarmants : 50 % à l'UQAM, 43 % aux 2^e et 3^e cycles à l'Université de Montréal. Les participant-e-s en sont donc volontiers convenus : l'accès à l'école n'est pas la seule mesure de la qualité démocratique de notre système; celle-ci tient également au taux de réussite des études. Il y a aussi dans cet objectif une nécessité économique évidente quand on sait que 60 % des emplois créés au cours des prochaines années requerront au minimum une formation collégiale.

Comment expliquer que le système scolaire abandonne dans son sillage une proportion si importante de sa clientèle? Le fait est que, un quart de siècle et d'innombrables mesures plus tard, l'appartenance socio-économique pèse toujours lourdement sur le destin scolaire des Québécois-e-s. M. Pierre Dandurand, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'U. de M., l'affirme sans hésiter : au regard du succès scolaire en général et de l'accès à l'université en particulier, «l'appartenance de classe reste entière, même si l'écart ne s'est pas élargi en 25 ans». C'est sans doute en pleine conscience de ce phénomène que M. Marcel Saint-Jacques, du Conseil scolaire de l'île de Montréal, affirme que «l'égalité des chances passe par l'inégalité des ressources», une façon de dire que les classes défavorisées doivent

bénéficier de programmes spéciaux pour compenser l'indigence de leur environnement culturel. Or, dès qu'une mesure particulière est appliquée à un groupe donné, tous les autres la réclament au nom du principe de l'égalité. De façon tout à fait concrète, Mme Nicole Ricard, directrice de l'école Notre-Dame-de-Fatima, à Val-d'Or, s'étonne pour sa part que le Québec se livre toujours à des discussions byzantines sur l'âge d'entrée à l'école primaire alors que les expériences tentées dans d'autres pays ont clairement démontré que des classes prématernelles pour les enfants de trois ans constituent une excellente mesure compensatoire pour ceux qui sont issus de couches socio-économiques faibles.

Le défi du succès scolaire est rendu plus ardu encore, surtout à Montréal, du fait de la présence massive de clientèles multi-ethniques. Pour beaucoup de ces enfants, le français est une langue seconde; ils sont également moins familiers avec le cadre de références culturelles qui est à la base de tout processus éducatif. À l'évidence, il n'y a pas eu suffisamment de recherche pour adapter les méthodes pédagogiques et le contenu des programmes à cette réalité nouvelle. Il faut cependant se garder de généralisations abusives : tous les enfants des communautés ethniques ne sont pas concentrés dans les quartiers défavorisés et les attitudes face à l'école varient considérablement d'une communauté à une autre.

LANGUE ET CONFESIONNALITÉ

Toujours au regard de la démocratisation, le journaliste Jean-Pierre Proulx, du journal *Le Devoir*, rappelle pour sa part que le passage d'un système scolaire confessionnel à un système fondé sur la langue pose de graves difficultés. C'est que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique garantit l'école confessionnelle aux catholiques et aux protestants du Québec. Toute modification de cette garantie exige donc des négociations constitutionnelles, un sujet très épineux au Canada.

En attendant, le statu quo engendre des anomalies et des difficultés, dont celle-ci: en un peu plus de 20 ans, de 1967 à 1989, le nombre de francophones qui fréquentent les écoles protestantes est passé de 2000 à 21000. Bien sûr, tous ces élèves suivent leurs cours en français, mais ils vivent dans un environnement bilingue qui, pour reprendre l'expression de M. Proulx, est largement «inspiré de l'esprit du fédéralisme canadien». Dans la réalité, cette situation risque de provoquer l'acculturation des immigrants qui, tout en suivant leurs cours en français, s'assimilent à la minorité anglophone.

La persistance du système confessionnel a également pour conséquence d'empêcher la multiplication des écoles neutres; dans une société pluraliste comme la nôtre, c'est là un obstacle à la liberté de conscience et de religion. Pour la même raison, l'école catholique peut difficilement être cohérente.

L'adoption de la loi 101, constate par ailleurs M. Proulx, a radicalement modifié la répartition des allophones dans le système scolaire. Avant 1977, 80% d'entre eux fréquentaient l'école anglaise; aujourd'hui, 70% des allophones vont à l'école française. Encore faudrait-il savoir dans quelle mesure celle-ci francise véritablement les allophones. Il y a à ce sujet de grandes incertitudes, car maints observateurs ont constaté que de nombreux allophones qui suivent leurs cours en français utilisent surtout l'anglais une fois sortis de la salle de cours. De même, l'on ignore quelle proportion d'allophones s'inscrivent dans un cégep anglophone après leurs études secondaires en français, comme la loi 101 les autorise à le faire.

Dans son diagnostic sur la démocratisation scolaire, le journaliste Jean-Pierre Proulx rappelle aussi que le secteur public subit la concurrence de l'école privée. Cette dernière est en effet perçue comme gardienne de la stabilité et de la qualité de l'éducation; sa politique de sélection de la clientèle repose sur les aptitudes intellectuelles des élèves, et elle attire surtout les enfants des parents sco-

larisés et fortunés. En réaction à la popularité de l'école privée, l'école publique n'hésite plus à recourir aux techniques modernes de marketing et à créer des options prestigieuses. L'option d'aéronautique de la commission scolaire de Brossard et la prolifération des écoles internationales, qui reproduisent les pratiques du secteur privé, en sont des exemples éloquentes. Tout cela, se demande Jean-Pierre Proulx, est-il compatible avec l'objectif de la démocratisation?

D'autres pratiques de notre système d'éducation exercent subtilement une influence négative sur l'égalité des chances. Ainsi en est-il de la hiérarchisation des disciplines. Au secondaire, par exemple, nul n'ignore que l'enseignement professionnel tel qu'il existe présentement constitue une voie allégée pour les élèves incapables de suivre l'enseignement régulier. Au collégial, il est également bien connu que les élèves les plus doués s'inscrivent en sciences pures même s'ils se destinent à des études universitaires en sciences humaines. Tout cela découle évidemment de la survalorisation de la technoscience dans notre société et des perspectives de carrière plus alléchantes qu'offrent les disciplines scientifiques.

Au-delà de ces aspects particuliers, la question de la démocratisation de l'éducation est directement liée à des tendances socio-économiques lourdes qui se sont manifestées depuis le début des années quatre-vingt : le désengagement de l'État dans les services publics et, par voie de conséquence, la réduction de ses subventions, la déqualification de nombreux travailleurs et travailleuses en raison des nouvelles exigences technologiques et la volonté d'affronter efficacement la concurrence internationale. Pour répondre à ces nouveaux défis, la tentation est donc grande — et notre société n'y a pas résisté — de remettre en cause l'idéologie égalitaire qui a caractérisé les années soixante et soixante-dix. Il y a là, pour reprendre les mots du professeur Pierre Dandurand, le danger «qu'une des bases de notre culture politique nous échappe».

LE SERVICE DE SANTÉ

Le service de santé offre les services suivants :

- Urgences mineures et consultations en médecine générale, avec ou sans rendez-vous
- Consultations sur rendez-vous en médecine spécialisée (dermatologie, médecine interne, hypertension artérielle, psychiatrie, médecine sportive, orthopédie).
- Consultations en nutrition et traitement de groupe de l'obésité.
- Information médicale générale dispensée par une infirmière.
- Clinique des voyageurs (vaccins) et service de désensibilisation aux allergies.
- Chirurgie mineure, premiers soins et médicaments d'urgence.
- Techniques de diagnostic.
- Service de dépistage des maladies transmissibles sexuellement.
- Soins de physiothérapie.

HEURES D'OUVERTURE :

Consultations sans rendez-vous :

du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Médecine générale et spécialisée sur rendez-vous : du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h et du lundi au jeudi, en soirée.

Adresse : Service de santé,
2101 boul. Ed. Montpetit
(1er étage,
rez-de-chaussée et
sous-sol)..

Téléphone : 343-6452

(rendez-vous)

343-7759 (laboratoire,
radiologie,
physiothérapie)

343-2308 (infirmerie,
vaccination)



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service de santé

IQRC

Les grands-parents de l'enseignement

Claude Garon

Dans la foulée de la création du ministère de l'Éducation, au milieu des années soixante, une nuée de jeunes enseignant-e-s enthousiastes s'attaquèrent au projet collectif d'élever le niveau de scolarité de la population québécoise. En raison de leur jeune âge, leurs relations avec les élèves et étudiant-e-s étaient généralement fondées sur l'amitié et la camaraderie. Puis les profs ont vieilli : dans les années quatre-vingt, ils ont l'âge des parents des étudiant-e-s. Le vieillissement du corps enseignant se poursuivant inexorablement, le Québec en viendra au point où la différence d'âge — et le type de relations — seront ceux qui existent entre les grands-parents et les petits-enfants.

Telle que vue par les participant-e-s au colloque de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), la condition enseignante ne s'est pas modifiée que par l'âge dans le dernier quart de siècle; elle s'est aussi détériorée à plusieurs points de vue, comme l'ont expliqué Mme Madeleine Perron, professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, et MM. Jean Hamelin et Claude Lessard, respectivement professeur au Département d'histoire de l'Université Laval et professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

Pourquoi donc, comme l'affirme un intervenant, est-il si difficile pour un enseignant-e d'atteindre la retraite sans avoir goûté aux fruits de l'amertume? Quelques évidences nous viennent à l'esprit : ayant partie liée avec le système d'éducation, le corps enseignant est nécessairement éclaboussé par le discrédit dont l'opinion publique et les médias frappent l'école; il est aussi écrasé par les insatiables attentes des parents, qui

voient dans cette dernière l'ultime rempart contre les innombrables et néfastes forces sociales. C'est ainsi que l'on demande aux enseignant-e-s du primaire non seulement d'inculquer à leurs élèves les rudiments de la langue, des chiffres et du monde, mais aussi d'en faire de parfaits enfants — polis, loquaces, vifs, imaginatifs, brillants, sociables et gentils —, de les cajoler et de les consoler de leurs crises familiales à répétition, de retourner comme un gant l'influence des 25 heures de télévision qu'ils se sont farcies au cours de la semaine, voire de s'assurer qu'ils ont bien déjeuné avant de se rendre à l'école et qu'ils se sont convenablement enroulé le foulard autour du cou.

Au scepticisme du sens commun quant à la capacité de l'école à réaliser «ses» missions s'est évidemment ajoutée la glorieuse gouverne-

mentale du début des années quatre-vingt — celle où les réductions de salaire se sont accompagnées d'une opération de dénigrement qui a laissé un arrière-goût d'aigreur. En 25 ans, il est manifeste que la situation de l'enseignant-e dans la société a été écorchée et qu'elle ne revêt plus le même prestige que jadis.

D'autres tendances lourdes se sont également dessinées au fil des années : la polarisation de l'action syndicale autour de revendications qui ont laissé dans l'ombre la dimension professionnelle du travail de l'enseignant-e; la mobilité du personnel consécutive à la dénatalité, un problème surtout ressenti au secondaire

et qui a poussé plusieurs enseignant-e-s hors de leur champ d'enseignement; l'adaptation aux clientèles multiethniques; la suradministration et la bureaucratisation du système scolaire, au détriment des écoles et des classes, un phénomène qui a provoqué l'homogénéisation du travail de l'enseignant-e ainsi que

la prolétarianisation de la profession, qui est une conséquence de la précarité de l'emploi.

Les participant-e-s au colloque de l'IQRC ont enfin noté la perméabilité complète des ordres d'enseignement les uns par rapport aux autres et la différence du prestige attaché à chacun de ces ordres. Du primaire à l'université, la notoriété de l'enseignant-e va croissant et, au sein même de l'université, les professeur-e-s qui publient des travaux ou rayonnent sur la collectivité accèdent au rang de vedettes. En règle générale, l'enseignant-e québécois qui a atteint le sommet de l'échelle salariale trouve peu de nouveaux défis et s'enlise dans l'ennui et la répétition. Car, pour faire progresser sa carrière, il lui faudra quitter la profession, généralement en obtenant un poste dans l'appareil administratif. ■



Les années quatre-vingt : Le «**DÉMANTÈLEMENT TRANQUILLE**» de l'Éducation permanente

Claude Garon



M. Guy Bourgeault, ex-doyen de la FEP, considère que les années quatre-vingt sont marquées par le «démantèlement tranquille» de l'éducation permanente.

rapide du rang de société traditionnelle à celui de société industrielle puis à un autre de société post-industrielle qui a caractérisé l'histoire récente du Québec, au développement accéléré du secteur tertiaire et à la naissance de nouvelles élites socioprofessionnelles détentrices d'un savoir triomphant, le savoir des sciences et des techniques.

Spécialiste de l'andragogie — une discipline qui étudie les caractéristiques particulières de l'apprentissage chez l'adulte —, M. Bourgeault prône une approche globale de l'éducation permanente. Les changements sociaux, entre autres l'incessant progrès scientifique, sont tels qu'il n'est plus possible de circonscrire l'apprentissage dans un temps et un espace donnés. Apprendre, vivre et être, selon M. Bourgeault, sont dorénavant des tâches interreliées de toute une vie. Pour les mêmes raisons, les établissements scolaires ne sont plus les seuls pourvoyeurs de la connaissance et l'orthodoxie professionnelle et disciplinaire est devenue caduque.

Dans cette optique, enfin, l'éducation permanente est partie intégrante de notre projet de société. Elle est même contestation de l'ordre établi puisqu'elle vise la démythification et l'appropriation du savoir par le plus grand nombre et qu'elle favorise ainsi une plus grande démocratie. «Avec l'éducation permanente, de conclure M. Bourgeault, nous définissons l'humanité de demain et nous faisons en sorte que tous et toutes soient de ce projet collectif.» ■

En matière d'éducation permanente, les années soixante ont été caractérisées au Québec par le rattrapage et la démocratisation; les années soixante-dix, elles, ont marqué le début d'une contre-réforme, d'un recul; les années quatre-vingt sont celles du «démantèlement tranquille» de l'éducation permanente.

Ex-doyen de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal, aujourd'hui professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, M. Guy Bourgeault, en dépit d'un diagnostic pessimiste sur la volonté politique de favoriser l'éducation permanente, n'en constate pas moins que cette dernière a connu un essor extraordinaire en 20 ans : en 1960, l'on dénombre 80 000 personnes inscrites dans des programmes de formation; en 1980, il y en avait 350 000. La commission Jean, qui a étudié en profondeur le phénomène de l'éducation des adultes au Québec, a

avancé un chiffre tout à fait renversant : au cours de l'année 1980, 55 % de la population adulte du Québec, soit 2 240 000 personnes, auraient été engagées dans diverses activités d'apprentissage.

Ce dernier chiffre nous rappelle cependant que le concept même de l'éducation des adultes recèle des ambiguïtés. C'est que celle-ci englobe des activités aussi diverses que l'alphabetisation, la formation initiale au primaire, au secondaire, au collégial et à l'université, la formation continue, le recyclage et le perfectionnement professionnel, les connaissances dispensées à tous les ordres d'enseignement du système d'éducation, mais aussi les activités organisées par les entreprises, les syndicats, les organismes communautaires et une multitude d'intervenants sociaux.

Au dire de M. Bourgeault, l'éclosion de l'éducation permanente est intimement liée aux mutations sociales, au passage très

partement d'histoire de l'Université Laval, «dispense une formation supérieure monodisciplinaire, plus technique que savante... et met sur le marché des êtres sclérosés prématurément».

Pour résoudre ce problème, il serait cependant simpliste de se limiter à hausser les critères d'admission dans les divers ordres d'enseignement. Une telle pratique, qui confond excellence et performance, constituerait une atteinte au principe de l'accessibilité aux études, et par conséquent aux objectifs démocratiques que la population du Québec s'est donnés il y a un quart de siècle. La véritable solution passe plutôt par la revalorisation de l'acte pédagogique, essentiellement fondé sur la relation entre l'enseignant-e et ses élèves, par une meilleure définition des programmes d'étude et par l'harmonisation des différents ordres d'enseignement.

En filigrane, comme l'ont évoqué plusieurs participant-e-s au colloque, dont M. Fernand Dumont, le président de l'IQRC, planent la menace d'instaurer le libre marché dans le système d'éducation du Québec et la volonté des pouvoirs économiques d'influer sur l'orientation du système scolaire, et plus particulièrement des universités. Ce dernier point agace visiblement les partenaires de la communauté universitaire, à l'exception, bien sûr, des administrateurs, qui suspectent le monde des affaires de vouloir utiliser l'université pour en tirer croissance et profit. Beaucoup de gens estiment en effet que l'université ne doit pas se substituer aux laboratoires privés et gouvernementaux et qu'elle doit se concentrer sur la recherche qui est en lien direct avec sa mission première : l'enseignement. Pour M. Jean Hamelin, cet intérêt soudain des entreprises pour l'université est pour le moins suspect, surtout au Québec, où les entreprises financent moins de 3 % du budget des universités. Il rappelle l'épisode loufoque où le gouvernement fédéral avait institué un crédit d'impôt à la recherche. Un an et demi après la création du programme, Ottawa constatait que les entreprises canadiennes avaient littéralement fraudé le gouvernement en obtenant des réductions fiscales de plus de un milliard de dollars, sans que cet argent fût jamais injecté dans la recherche. Le programme fut évidemment aboli. ■

«**L'ACCESSIBILITÉ SANS LA QUALITÉ EST UN LEURRE.**»

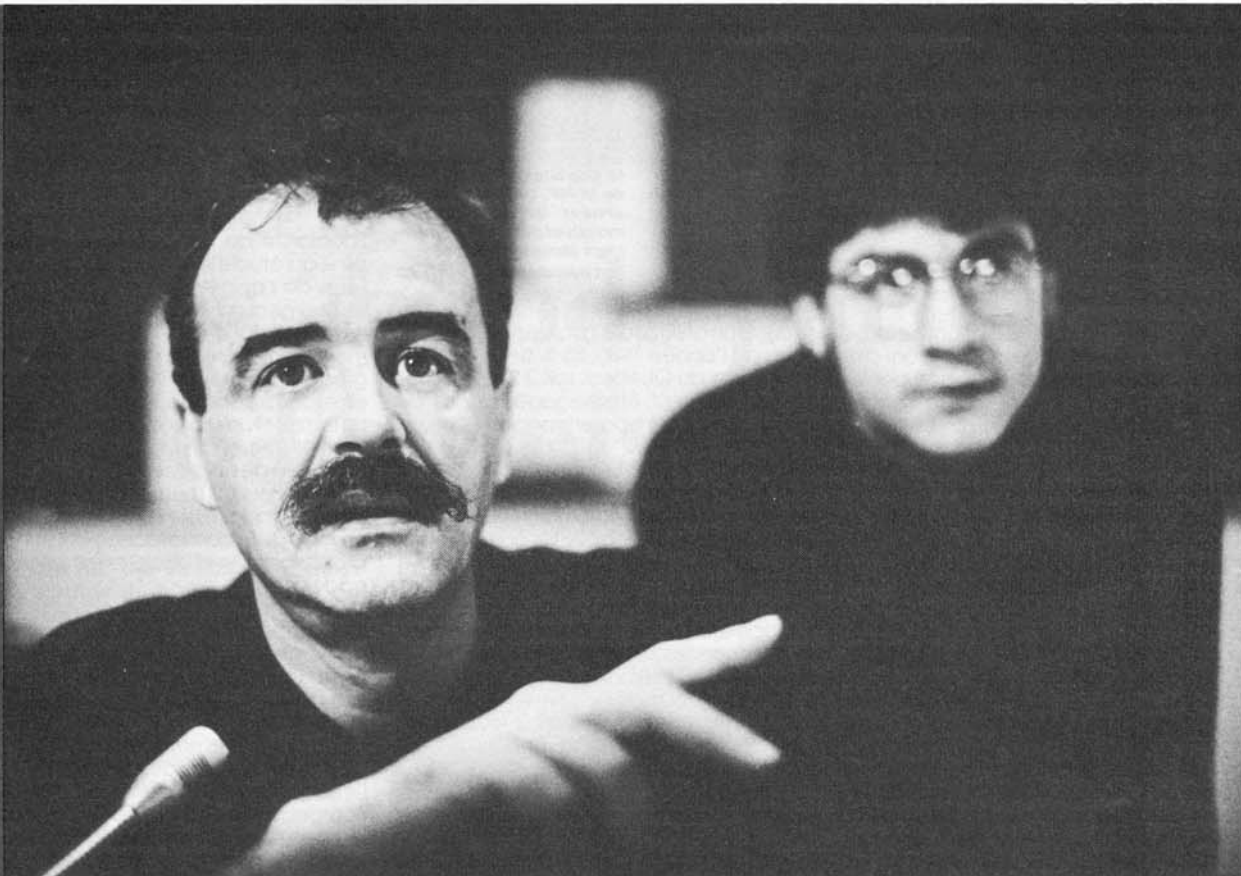
(M^{me} Monique Lefebvre-Pinard)

Claude Garon

«**S**ans la qualité, l'accessibilité à l'éducation est un leurre. Comme l'a souligné le sociologue Guy Rocher, je crois que le moment est venu de rechoisir la démocratie sociale. Nous devons toutefois surmonter notre angélisme et cesser de poser le problème en termes inconciliables : l'accessibilité et la participation d'un côté, la rigueur et l'imputabilité de l'autre. Il nous faut plutôt apprendre à métisser les idées.»

Membre de la table ronde à la séance de clôture du colloque de l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), Mme Monique Lefebvre-Pinard, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche à l'UQAM, croit également que les divers ordres d'enseignement doivent cesser de se renvoyer la balle pour expliquer les insuffisances de la formation des jeunes et plutôt agir sur la situation telle qu'elle existe présentement.

La qualité de la formation, comme en sont convenus les participant-e-s au colloque, est une notion complexe dans un monde où la connaissance est totalement éclatée. La plupart s'entendent cependant pour reconnaître que la formation fondamentale doit précéder la spécialisation, ce que n'assurent pas les programmes actuels. Le résultat : à la fin du secondaire et du collégial, les élèves ont acquis une multitude de connaissances éparpillées mais non utilisables parce que non intégrées dans un système de pensée. Et ce n'est guère mieux à l'université, qui, pour reprendre les mots de M. Jean Hamelin, professeur au Dé-



M. Jean Lefrançois, promu chef réalisateur en novembre dernier, en compagnie de M. Martin Talbot, un stagiaire du Département d'études cinématographiques. Avec son film, 3,25 %, M. Talbot a gagné le prix de la meilleure réalisation en majeur 2, à la rétrospective 1988-1989 du programme d'études cinématographiques de l'U. de M.

Les cours universitaires télévisés : UN SAVANT SAVOIR, UNE MÉDIATISATION RUDIMENTAIRE

Recherche : France Pelletier

Rédaction : Claude Garon

En naviguant d'une chaîne à l'autre, le téléspectateur a-bonné au câble qui s'arrête au poste 23 se demande un instant s'il n'est pas au canal communautaire : caméra fixe, absence d'effets visuels, animateur austère, réalisation visiblement sommaire; cette télé-là rappelle les années cinquante. Le propos est cependant trop savant pour qu'il s'agisse d'une émis-

sion à caractère communautaire. Qu'est-ce donc alors? Très simple: bien calé dans son fauteuil, ce téléspectateur assiste à un cours universitaire.

Le savoir universitaire est-il fondamentalement incompatible avec le glamour, la séduction et les artifices de la télévision d'aujourd'hui? Les réalisateurs sont-ils en panne d'ima-

gination? Non..., enfin, pas nécessairement! L'austérité découle des moyens mis en œuvre : 13 épisodes de la populaire série Lance et compte ont coûté dans les 15 millions de dollars; pour le même nombre d'heures de cours, un réalisateur universitaire dispose d'un budget de l'ordre de... 50 000 \$. Cela n'invalide en rien le fait que la recherche sur la médiation des cours universitaires de-



*Le Centre audiovisuel
emploie quatre
réalisateurs et six techniciens.*



*Selon M. Normand Hince, il faut s'assurer que
les cours télévisés ne constituent pas une
formation à rabais.*

meure un champ en friche, et que la pédagogie universitaire s'enrichirait à utiliser les énormes ressources techniques de la télévision au lieu de se limiter à braquer une caméra fixe sur le professeur.

Malgré leurs imperfections, les cours télévisés demeurent un précieux instrument de diffusion du savoir, et l'Université de Montréal est un acteur de poids dans CANAL (voir l'encadré). À preuve, sur la cinquantaine de cours diffusés ce trimestre-ci, l'U. de M. en fournit 11. Pour l'année 1989, 2 668 étudiant-e-s, dont 1 800 de la Faculté de l'éducation permanente, étaient inscrits à des cours télévisés.

Si les facultés sont responsables du choix des cours et du moment de diffusion, la production des émissions est l'œuvre du Centre audiovisuel. Ce dernier, qui loge au Pavillon principal, emploie quatre réalisateurs et six techniciens; il recourt également à des pigistes et à des stagiaires, en général des étudiant-e-s du Département d'études cinématographiques.

Promu chef réalisateur en novembre dernier, M. Jean Lefrançois, détenteur d'une maîtrise en technologie éducative, coordonne la réalisation et la production des six à huit séries de cours qui sont produites chaque année. Il est également de sa responsabilité d'analyser et d'évaluer les projets que lui soumettent les facultés.

La conception d'un cours télévisé est complexe, ne serait-ce que pour condenser et découper dans un format uniforme de 13 heures un contenu qui se donne normalement en 45 heures. Le professeur doit donc créer un plan de cours découpé en 13 épisodes et travailler en étroite collaboration avec le réalisateur; ce dernier, sans modifier le contenu, a la délicate tâche de bâtir un scénario, d'illustrer le propos, de définir les cadrages et de diriger la production.

Les contraintes, selon M. Lefrançois, sont considérables. En premier lieu, le

manque de temps : pour créer un concept visuel achevé, un réalisateur devrait disposer d'un an; or, en règle générale, il doit livrer la marchandise en quelques mois. Beaucoup moins bien équipé que celui de l'Université Laval ou l'Université du Québec à Montréal, le Centre audiovisuel de l'U. de M. est privé des raffinements techniques dont dispose la télévision commerciale. Il n'a pas la possibilité par exemple de recourir aux effets spéciaux ni même de tourner à l'extérieur. De plus, tous les professeur-e-s ne sont pas également télégéniques; ont-ils même la préoccupation de «passer l'écran»? Dans ces conditions, l'on comprend qu'il soit difficile pour un réalisateur d'illustrer le propos d'un professeur comme l'exigerait une véritable médiatisation et qu'il doive se limiter à enregistrer un discours.

Est-ce à dire que les cours universitaires sont irrémédiablement condamnés à l'enfance télévisuelle? Évidemment pas. M. Lefrançois a bon espoir que le Centre audiovisuel bénéficiera d'importants investissements au cours des prochaines années. Le souci de rendre le produit plus attrayant fait également son chemin chez les réalisateurs. À preuve, notre téléspectateur du début qui tomberait par hasard sur la plus récente version d'un cours d'histoire de l'art devrait probablement attendre le générique pour savoir qu'il



Malgré les apparences, le Centre audiovisuel de l'U. de M. n'est pas aussi bien équipé que celui de l'Université Laval ou de l'UQAM.

L'infographie : un précieux outil pour la télé d'aujourd'hui.

s'agit d'un cours universitaire. Recours à l'infographie, abondance

d'images, traitement dynamique : ce cours-là s'est bel et bien mis à l'heure des années quatre-vingt-dix. ■

CANAL : L'UNIVERSITÉ DANS SON SALON

Compte tenu de la modestie des prouesses techniques, le nom — Corporation pour l'avancement des nouvelles applications des langages (CANAL) — est tout à fait prétentieux. La raison d'être, elle, est géniale : sortir l'université de ses murs pour la faire entrer dans le salon du téléspectateur.

Créée en 1984, CANAL consiste en un consortium de 12 membres, principalement des établissements d'enseignement : la plupart des universités du Québec, deux cégeps, l'École d'administration publique et Hydro-Québec. CANAL diffuse essentiellement des cours universitaires, une cinquantaine par trimestre pré-

sentement; les reprises sont fréquentes puisque le poste est en activité 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Pour les abonnés montréalais de Vidéotron, CANAL occupe le poste 23. Le géant de la câblodistribution offre le même service à ses abonnés de Québec et de Sherbrooke; Télésag en fait autant au Saguenay—Lac-Saint-Jean, et il est question que les régions de Hull, Trois-Rivières et Rouyn-Noranda se joignent bientôt au réseau. Les gens dont le téléviseur est équipé d'une antenne peuvent également capter les émissions universitaires au poste CFTU pour peu qu'ils habitent dans un rayon de 35 kilomètres de Montréal. Notons aussi





La régie, là où le réalisateur contrôle les opérations.

que Radio-Québec diffuse, en matinée, une vingtaine d'heures par semaine d'émissions puisées dans la banque de cours.

En raison de sa vocation régionale, c'est l'Université du Québec, avec sa télé-université, qui a été la pionnière de l'utilisation de la télévision à des fins d'enseignement universitaire; l'Université de Montréal, le deuxième membre du consortium, n'a pas tardé à adopter la formule.

CANAL s'adresse en premier lieu aux étudiant-e-s inscrits à des cours télévisés à unités. Leur travail ne se limite évidemment pas à écouter les 13 heures de cours; ceux-ci comportent une documentation écrite et les étudiant-e-s sont en relation avec un moniteur qui fournit un complément d'information si nécessaire. Un exa-

men sanctionne les cours. Pour reprendre les mots de M. Normand Hince, adjoint au directeur du Centre audiovisuel, il s'agit là de mesures indispensables pour s'assurer que l'enseignement à distance n'est pas un enseignement à rabais.

Quoiqu'il soit difficile de mesurer l'ampleur du phénomène — CANAL n'étant pas inclus dans les sondages BBM sur les cotes d'écoute —, un certain nombre de téléspectateurs et téléspectatrices s'intéressent aux cours universitaires. Radio-Québec, qui fait évidemment partie des postes «sondés», a observé que de 20 000 à 25 000 personnes écoutent ses cours universitaires. Parce que le poste diffuse 24 heures par jour, les responsables de CANAL soulignent qu'ils ont de nombreux téléspectateurs nocturnes. Il était déjà connu qu'il n'y a pas d'âge pour apprendre, l'on sait maintenant qu'il n'y a plus d'heure! ■

Pour faire de la télé dynamique, il ne suffit pas de braquer une caméra fixe sur un professeur-e.



Excitants, relaxants, narcotiques : les pharmacies des hôpitaux abritent toute une panoplie de paradis artificiels. Une tentation irrésistible pour les drogué-e-s.

La ballade des comprimés : DES MÉDICAMENTS DISPARAISSENT DANS LES HÔPITAUX

Jean-Claude Sabourin

Derrière le miroir de la médecine moderne se trouvent des étagères débordantes de comprimés. Les hôpitaux disposent aussi d'une pharmacie. Et pour cause : aujourd'hui, les cachets sont considérés comme la baguette magique de la santé. L'on ne s'étonne donc pas qu'un large éventail de drogues licites et contrôlées soient distribuées généreusement aux patients québécois. Cela a coûté 148 millions de dollars aux contribuables du Québec en 1988. Toutes ces substances agissent soit sur le corps, soit sur l'esprit; certaines d'entre elles procurent des sensations recherchées par les toxicomanes. Par conséquent, malgré les apparences, les petites pilules multicolores ne sont pas distribuées sans surveillance. Le Big Brother

des narcomanes y veille : il s'appelle Bureau des drogues dangereuses, et c'est un organisme fédéral.

Le Bureau veille à l'application de deux lois : la Loi sur les stupéfiants et la Loi sur les aliments et drogues. À partir de Longueuil, où il a pignon sur rue, il doit s'assurer que les établissements du réseau des affaires sociales respectent eux aussi la loi. Pour un directeur d'hôpital, cela comporte l'obligation de tenir à jour un registre renfermant la totalité des informations sur les drogues et médicaments qui sont utilisés. Ces renseignements doivent être facilement accessibles et couvrir une période de deux ans à compter de la date d'inspection. Bien sûr, les inspecteurs du Bureau peuvent vérifier en tout temps le registre et le stock de médicaments.

Les deux lois citées précédemment obligent également les hôpitaux à prendre des mesures pour protéger les médicaments contre la perte ou le vol. Tout cela suppose des moyens de vérification considérables. Auparavant, cela nécessitait une orgie de paperasse; maintenant, l'informatique facilite la tâche des établissements de santé.

L'OCCASION FAIT LE LARRON

Bien que le filet entourant la gestion des drogues licites et contrôlées soit tissé serré et que neuf inspecteurs ratissent la province, les hôpitaux constatent chaque année la disparition d'une partie de leur stock pharmaceutique. Selon les statistiques du Bureau des

drogues dangereuses pour 1987, les hôpitaux ont signalé cette année-là 46 vols ou disparitions de médicaments, soit environ 72 000 comprimés, 48 litres et 80 grammes de différents stupéfiants et drogues contrôlées utilisés dans les établissements de santé.

Ces chiffres reflètent-ils exactement la réalité? Il est permis d'en douter, quand l'on sait que le Bureau des drogues dangereuses n'a aucun pouvoir judiciaire, son rôle se limitant à compiler de l'information. Pour qu'une perte ou un vol de drogues contrôlées soit dûment enregistré, l'établissement concerné doit déposer une plainte au service de police de sa municipalité. Or, en vertu de leur code de déontologie, les hôpitaux évitent de porter plainte à la moindre disparition de médicaments, car ils préfèrent chercher eux-mêmes qui en est responsable. Et s'ils s'aperçoivent que le voleur est un employé-e aux prises avec un problème de toxicomanie, les dirigeant-e-s décideront de l'aider ou de le... congédier.

Puisque seule la disparition d'une grande quantité de drogues fait l'objet d'une plainte aux services policiers, il est impossible de connaître la quantité réelle de drogues licites et contrôlées qui disparaît régulièrement des établissements de santé. Un employé de la pharmacie d'un important hôpital montréalais affirme qu'une trentaine de doses de médicaments disparaissent chaque jour et qu'une dizaine de ces disparitions demeurent inexplicables. Au total, donc, au moins 3650 doses disparaîtraient chaque année, et cela dans un seul établissement. C'est beaucoup plus que ce que laissent entendre les statistiques officielles. Une infirmière, elle aussi à l'emploi d'un gros hôpital, affirme qu'elle voit régulièrement des compagnons et des compagnes de travail subtiliser des médicaments. Un comprimé de valium par-ci, un cachet de lithium par-là, ça aide à «se garder dans le coton» toute la journée.

UN NARCOGRUYÈRE

La ballade des comprimés comporte un autre aspect : la destruction des médicaments périmés. La procédure est simple : l'établissement envoie au Bureau des drogues dangereuses une liste des produits à détruire; le Bureau autorise la destruction par écrit et suggère généralement que cela se fasse par incinération. Celle-ci peut s'effectuer en présence d'un inspecteur, mais, faute d'effectif, ces sont

souvent deux professionnel-le-s de la santé de l'hôpital qui exécuteront l'opération. Il s'agit certainement là d'une faille dans les mécanismes de contrôle.

Quoique les professionnel-le-s de la santé soient généralement dignes de confiance, la tentation peut être grande de subtiliser des médicaments à détruire quand l'on sait que la valeur d'un comprimé de valium est multipliée par 10 sur le marché noir et celle des narcotiques par 100 et même davantage.

Dans une perspective plus globale, rien ne sert de blâmer les services de police ou le Bureau des drogues dangereuses. Car, au fond, l'usage des drogues constitue un problème de société. D'ailleurs, les vols de médicaments dans les hôpitaux auraient diminué de 75 % depuis cinq ans. Pourquoi? Parce qu'il est maintenant plus facile de se procurer toutes les drogues... dans la rue. ■

Excitants, relaxants, narcotiques: IL Y EN A POUR TOUS LES GOÛTS

Jean-Claude Sabourin

La plupart des médicaments contrôlés se divisent en trois catégories : les excitants, les relaxants et les narcotiques. En voici quelques-uns :

Excitants : amphétamines, diéthylpropion, méthylphényldate et phentermine.

Relaxants : barbituriques et méthéqualone.

Narcotiques : codéine, hydromorphone, hydrocodone, oxycodone et pentazocine.

L'effet des excitants et des relaxants est bien connu. Quant aux narcotiques, ils sont utilisés pour soulager la douleur; ils procurent à l'usager un détachement à l'égard de la réalité; le consommateur se sent «comme dans du coton».

Imaginez, le narcotique le plus en vogue en ce moment, l'hydromorphone, est sept fois plus puissant que la morphine. L'on administre ce médicament aux cancéreux en phase terminale.

Les narcotiques sont particulièrement prisés par les toxicomanes, car ils leur permettent de vivre à peu près normalement. Par exemple, un caissier sous l'effet d'un narcotique qui serait victime d'un vol à main armée conserverait probablement son calme malgré le danger de la situation. Voilà une occurrence où la drogue agirait positivement. Dans la majorité des cas, le sentiment de détachement provoquerait cependant des ennuis. Et, bien sûr, il y a le problème de la dépendance physique et psychologique à l'égard de ces substances.

LES ATELIERS DU

GRATUIT

S.O.C.P.

Dans le cadre de ses séries d'ateliers gratuits, le **Service d'orientation et de consultation psychologique (S.O.C.P.)** offre, à l'intention des étudiants adultes, la série Réorienter sa carrière et donne en reprise, de 17h30 à 18h30, la série Métier d'étudiant.

Aucune inscription requise.

Réorienter sa carrière

Animatrice : Gertrude Poupart,
conseillère
d'orientation

Lundi

de 19h00 à 21h00

Pav. 3200 Jean-Brillant, local D-0305

- Évaluation des acquis 22 janvier
- Intérêts et valeurs 29 janvier
- Marché de l'emploi 5 février

Métier d'étudiant

Animateur : Christian Bégin,
psychologue

Mardi

de 17h30 à 18h30

Pav. 3200 Jean-Brillant, local 4240

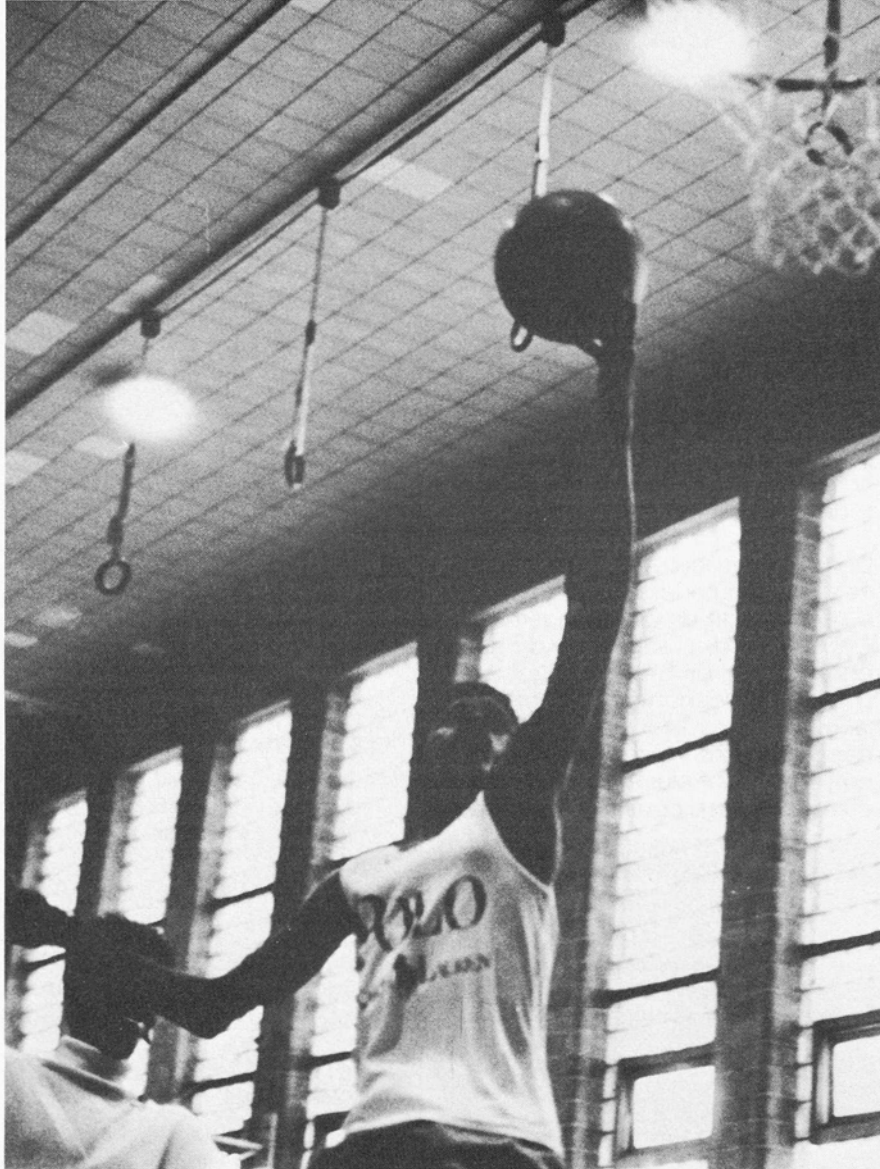
- Gestion du temps 23 janvier
- Préparation aux examens 30 janvier
- Techniques de mémorisation 6 février
- Prise de notes 13 février
- Concentration et écoute en classe 27 février
- Travaux pratiques 6 mars
- Réussir le métier d'étudiant 13 mars

Pour plus de détails, consultez la brochure «Les ateliers du S.O.C.P.», disponible auprès des responsables de programme, dans les associations étudiantes et les départements ou à notre secrétariat situé au 2101, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage.

Tél.: 343-6853



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service d'orientation et de
consultation psychologique



Us and them, telle est souvent la réaction des jeunes Noirs devant l'ostracisme dont ils sont victimes.

L'intégration des communautés culturelles LES ÉCOLES SÉPARÉES EXISTENT DÉJÀ

Claude Lauzon

Invoquant entre autres la baisse de la qualité des cours de français visant à les adapter aux enfants d'immigrant-e-s, pour qu'il la langue française est aussi

obscur que le sanskrit, le Mouvement pour une immigration restreinte et francophone (MIREF) applaudirait certainement au regroupement des immigrant-e-s dans des écoles séparées,

une mesure qui a été évoquée cet automne dans un sondage de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Y décelant sans doute les germes de l'intolérance et un concept apparenté à l'apartheid, les médias nationaux et l'opinion publique se sont indignés que d'aucuns puissent flirter avec une telle idée. Or, il ne s'agit pas d'une idée : les écoles séparées existent bel et bien à Montréal, en particulier dans le quartier Côte-des-Neiges, un secteur à forte concentration d'immigrant-e-s.

L'académie Shadd, située à l'angle des rues Van Horne et Victoria, est une école secondaire anglaise comptant 350 étudiant-e-s — à 80 % des jeunes Noirs anglophones. Parce qu'ils ont été éduqués en anglais, au Québec ou dans leur pays d'origine, les parents de ces jeunes peuvent profiter d'une disposition de la loi 101 qui les autorise à envoyer leurs enfants à l'école de leur choix. Ironie du sort, ce sont presque les seuls citoyen-ne-s du quartier qui bénéficient de ce privilège. Avec le résultat qu'un ghetto de jeunes Noirs pousse dans un quartier jadis à majorité francophone. Cet aspect de la loi 101 n'est évidemment pas pour plaire à ceux qui voient dans l'école publique un instrument pour favoriser le dialogue, la compréhension et l'harmonie entre les différentes communautés ethniques.

Le directeur et la majorité des professeurs de l'académie Shadd, eux aussi de race noire, ne voient aucune anomalie dans cette situation. Ici, les élèves lisent plus volontiers *The Afro Canadian*, un mensuel de langue anglaise qui traite presque uniquement des problèmes de la communauté noire, que *The Gazette* ou *La Presse*. Dans le numéro du mois de novembre, une demi-page était consacrée à la



Mme Estel Trudel, commissaire du quartier 04 de la CECM, estime indispensable que les élèves des minorités ethniques combinent l'apprentissage du français à celui de leur langue maternelle.

décision de réintégrer l'agent Allan Gosset au sein du service de police de la CUM. La majorité des personnes interrogées en avaient gros sur le cœur en ce qui concerne la justice des Blancs. Leurs propos se résument dans une phrase lapidaire, qui est devenue leur leitmotiv : US AND THEM!

Ces trois mots sont de John Hillicot, professeur d'anglais à l'académie Shadd. Il les prononce à voix basse et avec une insistance dans le regard qui donnerait des frissons dans le dos aux membres du MIREF. Pour John Hillicot, l'académie Shadd n'est pas une école séparée, mais plutôt un lieu où les étudiant-e-s peuvent apprendre et échanger sans qu'on leur rappelle constamment qu'ils sont différents par la couleur de la peau! «Je suis complètement d'accord, dit-il, avec le fait que nos élèves doivent s'intégrer dans la société québécoise. Malheureusement, ce ne sont que des vœux pieux puisque les chances pour nos jeunes diplômés de trouver du travail dans la fonction publique ou dans les grandes entreprises de l'État sont pratiquement nulles.»

sions scolaires cachent mal un vieux fond de xénophobie. Il affirme ainsi : «La CECM préfère mettre l'accent sur des notions d'excellence et de performance plutôt que d'utiliser son énergie à résoudre les problèmes d'adaptation scolaire. L'école de la réussite risque d'engendrer des problèmes de délinquance puisque l'on ne fait pratiquement rien pour résoudre les difficultés des jeunes issus des communautés culturelles. Pourtant, il suffirait de mettre à profit les ressources et les connaissances de certains organismes communautaires, comme les maisons de jeunes, pour obtenir des résultats intéressants.»

M. Turcotte est d'accord avec une recommandation de l'Alliance des professeurs de Montréal à l'effet d'engager des enseignant-e-s de différents pays et d'organiser des sessions d'information à l'intention des enseignant-e-s. «Cela serait, croit-il, beaucoup plus efficace que d'engager un Noir dans une école à forte densité ethnique—ni plus ni moins un pompier de service! Tant que les dirigeants de la CECM op-

teront pour ce genre de solution, la violence sera présente dans nos écoles et les policiers devront constamment être présents à la sortie des élèves.»

Jusqu'à l'an dernier, la violence dans les écoles était un sujet tabou, que les directeurs et les comités de parents préféraient cacher sous un flot de belles paroles et de statistiques. Il aura fallu qu'un incident entre un Latino-Américain et un Vietnamien survienne en octobre, l'an dernier, pour que les médias et la population en général s'intéressent à cette question.

L'histoire est simple et tragique. Une dispute éclate entre un groupe de jeunes Latino-Américains et un Vietnamien à la sortie de l'école. Ce dernier prend peur, sort un couteau et l'enfonce dans la jambe d'un de ses adversaires. Une fois le blessé à l'hôpital, les médecins constatent que le nerf sciatique est à demi tranché et qu'il faut lui amputer la jambe.

Interrogé à ce sujet, le directeur de l'école répond que l'événement s'est produit dans le parc situé derrière la cour de l'école, donc en dehors de sa juridiction... Pourtant, la dispute avait éclaté à l'intérieur de l'école, plus précisément à la cafétéria, où les élèves, regroupés par ethnies, s'amusaient à échanger des regards menaçants et des propos vitrioliques! Le résultat : un adolescent de 16 ans est désormais condamné au fauteuil roulant.

L'intégration des communautés culturelles étant un phénomène essentiellement urbain, l'on peut se demander si la Ville de Montréal ne pourrait pas intervenir davantage. Selon les statistiques de la CECM, les enfants des communautés culturelles seront majoritaires dans nos écoles d'ici cinq ans au plus tard. Puisque ces écoles devront



L'école Saint-Pascal-Baylon, avec ses élèves de 36 ethnies différentes, est un exemple patent de la société multiculturelle qu'est en voie de devenir le Québec.

adopter de nouveaux modèles, la Ville ne devrait-elle pas avoir son mot à dire?

L'immigration massive des dernières années étant un fait de société, l'école devrait avoir pour objectif l'intégration sociale de tous les jeunes. Selon ce postulat, les deux tâches prioritaires de l'école consisteraient à inculquer aux jeunes immigré-e-s la culture du pays d'accueil et à favoriser la conservation de la culture d'origine en la faisant connaître aux autres élèves. C'est là le seul moyen pour que les immigré-e-s, qui sont souvent des réfugié-e-s économiques, ne considèrent plus le Québec comme un tremplin vers l'Ouest du pays ou les États-Unis. «C'est précisément l'objectif que nous poursuivons», explique Mme Estel Trudel, commissaire d'école du quartier 04 à la CECM, un quartier qui regroupe les écoles de Côte-des-Neiges. «Il existe, à l'école Saint-Pascal-Baylon, un programme baptisé PELO, pour Projet d'ensei-

gnement de la langue d'origine. Ce programme repose sur l'hypothèse qu'un enfant d'immigrant qui connaît bien sa langue d'origine aura beaucoup plus de facilité à maîtriser la langue française», précise-t-elle.

Mme Trudel poursuit en expliquant que le programme PELO est un des exemples de la politique multiculturelle mise de l'avant par la CECM depuis 1984. «À Saint-Pascal-Baylon, d'ajouter la commissaire, 90 % des élèves proviennent de 38 communautés culturelles différentes. Très tôt, nous avons réalisé que les classes d'accueil ne suffisaient pas pour assurer l'intégration scolaire. C'est pourquoi nous avons recruté des professeurs issus des principales communautés culturelles, et je dois avouer que les résultats obtenus jusqu'à présent sont très encourageants.»

Mme Trudel reconnaît volontiers un certain relâchement dans l'enseigne-

ment du français au cours des dernières années. Cela pourrait d'ailleurs freiner l'intégration des enfants des communautés culturelles, pour qui l'école française est encore trop souvent une obligation plutôt qu'un choix personnel. «Si l'on veut que l'école publique soit la meilleure, comme c'est le cas en Suisse, il faudra prendre des mesures efficaces. Sinon, les jeunes qui entrent à l'université risquent d'enregistrer encore des taux d'échec de 50 % à leur test de français.»

Une fois de plus, le nerf de la guerre, c'est l'argent. Les commissaires de la CECM ont demandé un budget annuel additionnel de 20 millions de dollars pour engager plus de professeur-e-s dans les classes d'accueil et réduire le nombre d'élèves par groupe. Le ministère de l'Éducation a dit: non! Nereste qu'une recette, très populaire ces années-ci: tenter de faire plus et mieux avec les ressources disponibles! ■

La réforme de l'assurance-chômage : UN PAS VERS UNE MEILLEURE FORMATION?

André Giroux

Josée, qui n'a jamais touché d'assurance-chômage, vient de terminer son baccalauréat. À l'automne 1990, elle décroche un emploi de chargée de cours pour une période de 15 semaines. Après son contrat, Josée n'aura droit à aucune prestation d'assurance-chômage. Si elle avait eu cet emploi un an plus tôt, elle aurait été admissible à 37 semaines de prestations. C'est l'une des conséquences du projet de loi sur l'assurance-chômage que le gouvernement veut adopter au cours des prochaines semaines.

Le projet de loi risque fort d'être en vigueur pour la période estivale. Il prévoit un resserrement des normes d'admissibilité, une diminution de la période pendant laquelle il sera possible de recevoir des prestations et une augmentation des pénalités.

Les pénalités actuelles varient de une à six semaines. Dans le cadre de la nouvelle loi, elles seraient au minimum de 7 semaines, mais pourraient s'étirer jusqu'à 12 semaines. De plus, le taux des prestations de ces personnes serait de 50 % de leur salaire au lieu de 60 % comme c'est le cas actuellement.

Prenons un exemple : Paul est à l'emploi d'une entreprise d'assemblage de meubles. Au mois de novembre, l'entreprise fait faillite. Comme il travaillait à cet endroit depuis six ans, il a droit à un maximum de 50 semaines de prestations. Après plusieurs mois de recherche d'emploi active, il commence à perdre le moral. Non seulement a-t-il des problèmes financiers parce qu'il a perdu 40% de ses revenus lorsqu'il a commencé à toucher ses chèques d'assurance-chômage, mais, en plus, il se demande quand il pourra recommencer à travailler. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) lui demande, au mois de juin, de se présenter à une entrevue chez un employeur qui a un poste à offrir. Il s'y rend, mais constate que l'emploi est payé au salaire minimum. Il considère avoir droit à un meilleur traitement et, de toute façon, un tel revenu ne réglerait pas de tout ses problèmes financiers. Il refuse donc l'emploi.

La CEIC prend connaissance de ce refus. En vertu de la loi actuelle, Paul est passible d'une pénalité pour une période variant de une à six semaines. En vertu de

Le regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec craint que la réforme de l'assurance-chômage ait pour effet de ramener les soupes populaires des années trente.



Steve Beaulieu

la nouvelle loi, il écoperait d'une pénalité d'au moins sept semaines. Mais elle pourra être de trois mois. Ce qui est certain cependant, si la décision de la CEIC est maintenue, c'est que Paul recevra par la suite des prestations équivalant à 50 % du salaire qu'il touchait plutôt que 60 %.

Le Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec considère que «la réforme fait une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail, ce qui forcera les chômeurs et les chômeuses à accepter n'importe quel emploi à n'importe quelles conditions. Car, en rendant plus pauvres les sans-emploi, on force ceux et celles qui occupent un emploi à se taire et à accepter de voir leurs conditions de travail se détériorer sous peine d'être remplacés par des personnes prêtes à n'importe quoi pour sortir de leur situation de sans-emploi démunis.»

L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Quel est l'objectif du gouvernement dans cette réforme? Essentiellement, dit-il, la réforme vise à dégager des fonds pour améliorer la formation et les possibilités d'emploi des travailleurs et des travailleu-

ses du pays. Dans son énoncé de politiqueLe nouveau mode d'emploi, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, Mme Barbara McDougall, soutient que, «par le passé, l'avantage que nous avions sur les marchés internationaux se fondait sur notre richesse en ressources naturelles. De nos jours, la compétitivité du Canada tient moins à ces ressources et davantage à la compétence de ses travailleurs. Ce sont les capacités d'utiliser la technologie en vue de créer des produits qui ont une plus grande valeur ajoutée ou de trouver des moyens plus efficaces d'exécuter nos tâches qui sont les clés de notre future prospérité».

«Les Canadiens devront accroître leur compétence, disent les dirigeants du pays, acquérir de nouvelles connaissances et en élargir la portée. Un des aspects dominants de la proposition gouvernementale est de s'assurer que tous les travailleurs soient prêts à continuer de s'instruire pendant toutes leurs années d'activité.»

Mme Barbara McDougall estime que les

nouvelles technologies modifieront à la hausse la compétence nécessaire pour l'exercice de la plupart des professions, sinon toutes. «En conséquence, écrit-elle dans son énoncé de politique, une plus grande habileté d'analyse, de résolution de problèmes et de communication sera requise de tous les travailleurs.» La ministre considère que, d'ici dix ans, la moitié des emplois exigeront une formation universitaire. C'est loin d'être le cas actuellement. Une étude réalisée en 1987 par The Creative Research Group pour Southam News révélait que 24 % des adultes canadiens sont analphabètes fonctionnels.

L'État fédéral prévoit récupérer 1,3 milliard de dollars par cette réforme. De ce montant, un peu plus de 500 millions de dollars seront utilisés pour améliorer les congés parentaux et pour abolir l'article qui empêchait les personnes de 65 ans et plus d'avoir recours aux prestations d'assurance-chômage. Une somme de 800 millions de dollars servirait à mettre au point ou à créer de nouveaux programmes afin d'améliorer le compétence de la population active.

L'OPPOSITION AU PROJET

En réalité, personne ne s'oppose à l'amélioration et au développement de la formation. Mais, pour la CEQ, «l'activité pédagogique demande un engagement personnel et volontaire des individus qui y participent. L'acte pédagogique, et plus encore l'éducation des adultes, ne peuvent se fonder sur la contrainte. C'est l'efficacité même de l'acte pédagogique qui est en cause».

La CEQ reproche aussi certaines contradictions au gouvernement, entre autres de diminuer certaines dépenses de transfert de fonds vers les provinces... dont une partie représente sa contribution au financement de l'enseignement postsecondaire! L'organisme syndical critique aussi la diminution des sommes allouées aux programmes de soutien à l'accessibilité aux études collégiales et universitaires des autochtones.

Le projet de réforme a été mis de l'avant à peine quelques semaines avant que le ministre des Finances, Michael Wilson, annonce que le gouvernement fédéral retirera définitivement sa contribution au régime d'assurance-chômage en 1990.

Ce qui choque les syndicats et les groupes communautaires, ce n'est pas que le gouvernement instaure un nouveau programme de formation. Mais ils sentent que les chômeurs et les chômeuses seront finalement les seuls à payer la note. Pourtant, disent-ils, ce sont ces personnes qui subissent le plus durement les effets d'une économie de marché de laquelle une partie trop importante de la population est exclue.

Il faut également être prudent face aux préjugés. Peu de personnes quittent volontairement leur emploi. Selon les données gouvernementales, à peine 10 % des prestations sont allouées à des personnes qui ont démissionné de leur poste.

LE CHÔMAGE : UN FLÉAU

Le problème du chômage est sérieux. En 1987, selon Statistique Canada, une personne sur quatre s'est retrouvée sans emploi à un moment ou l'autre de l'année. Des postes vacants ne sont pas comblés. Quelque 36 % des membres de l'Association canadienne des manufacturiers et 43 % de ceux de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante signalent qu'ils sont aux prises avec des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. De plus, il ressort d'une enquête de Statistique Canada que 14 % des fabricants canadiens éprouvent des difficultés de production à cause d'un manque de main-d'œuvre qualifiée.

Même en tenant compte de l'hypothèse selon laquelle une meilleure formation permettrait de pourvoir tous les postes disponibles à travers le Canada, une personne sans emploi sur deux se retrouverait encore en chômage. Une étude réalisée par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a évalué qu'il y avait, en 1988, deux personnes en chômage pour chaque poste vacant.

D'autres facteurs interviennent dans le choix d'un emploi : le salaire, la sécurité au travail, les conditions de travail et la situation géographique de l'entreprise. Doit-on se surprendre que Paul ait refusé le poste qui lui a été offert? Peut-on blâmer Josée, qui a 17 ans de scolarité, d'aspirer à une carrière autre que celle de vendeuse dans un magasin de lingerie?

Dans les faits, une politique de formation professionnelle demeurera limitée si elle n'est pas complétée par une politique de création d'emplois décents.

LA RÉFORME EN BREF

- Augmentation du nombre de semaines de travail pour être admissible à l'assurance-chômage et diminution du nombre de semaines pendant lesquelles il sera possible de recevoir des prestations.

- Augmentation du nombre de semaines de pénalité pour les départs volontaires, les inconduites ainsi que les refus d'emploi et réduction automatique du montant des prestations de 60 % à 50 % dans tous ces cas.

- Multiplication par quatre des amendes dans les cas de fraudes.

- Possibilité, pour la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada, de reporter des exclusions (semaines de pénalité) sur une période de six ans.

- Ajout de prestations parentales : 10 semaines utilisables par les deux conjoints.

- Admissibilité au programme d'assurance-chômage pour les personnes de 65 ans et plus.

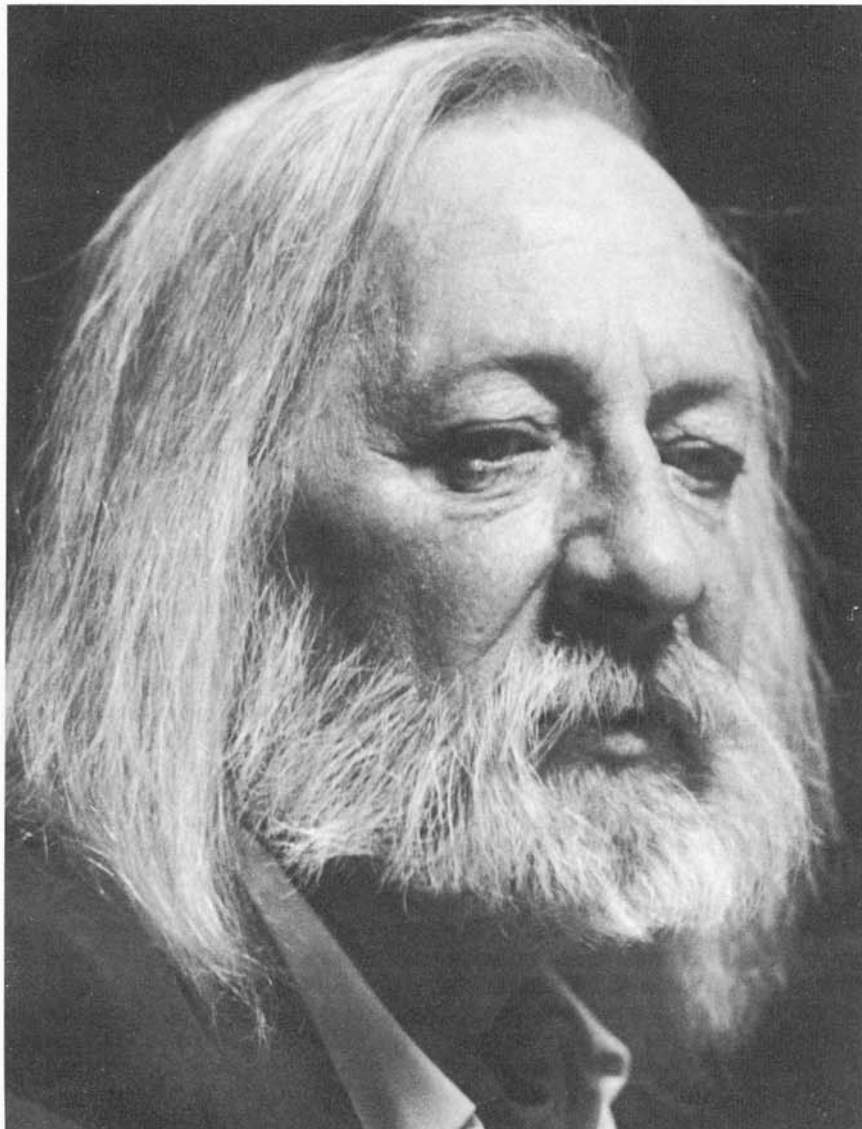
- Instauration d'un programme de planification des ressources humaines à l'échelle des secteurs ou des entreprises.

- Financement accru du programme de développement de la compétence des jeunes.

- Développement des programmes de formation des sans-emploi. ■

Taux de chômage, critères d'admissibilité et durée des prestations selon les régions avant et après la réforme (avril 1989)

Région et taux de chômage	maintenant		après la réforme	
	minimum de semaines requises	durée des prestations	minimum de semaines requises	durée des prestations
Montréal 9,2%	10	32	16	27
Gaspésie 14,4%	10	42	11	36
Trois-Rivières 11,5%	10	40	14	33
Québec 7,3%	12	26	18	21
Outaouais 5,3%	14	20	20	17
Estrie 8%	12	28	18	21
Nord-ouest 12,4%	10	42	13	34



***Fernand Lemieux-Malouin :* DE L'ÉCOLE DES HEC AUX BEAUX DIMANCHES CHEZ BORDUAS**

Pierre-Philippe Gingras

En 1937, l'École des Hautes Études Commerciales, alors située à l'angle des rues Saint-Hubert et Viger, accueille un étudiant peu ordinaire : Fernand Lemieux-Malouin.

À 16 ans, au seuil de sa 10^e année d'études, ce jeune homme a obtenu la meilleure note aux examens de fin

d'année parmi les élèves des 23 écoles de Montréal. L'on lui permet donc d'accéder immédiatement aux études supérieures sans passer par la 10^e, la 11^e et la 12^e année. Il y a unanimité : Fernand Lemieux-Malouin est un sujet exceptionnel. Aujourd'hui âgé de 70 ans, l'œil vif et la barbe blanche, il se souvient, parfois avec

émotion, souvent avec le sourire, de ces années qui allaient le préparer à entrer dans le monde adulte.

«IN ENGLISH ONLY, PLEASE!»

Petit-fils du gouverneur de l'île d'Anticosti, arrière-petit-fils de la comtesse écossaise Léotitia d'Irvin, Fernand Lemieux-Malouin passe son enfance à Anticosti avant d'arriver à Montréal. Bien qu'il puisse entrer à l'École des HEC dès l'âge de 16 ans, il reste une année entière chez ses parents afin d'aider sa famille, qui compte 11 enfants.

«Jeune étudiant aux HEC, raconte-t-il, j'avais choisi le secteur du commerce général. En réalité, je voulais suivre des cours de droit international pour faire carrière d'ambassadeur. Faute de moyens financiers, je ne pouvais faire mon cours classique et je me suis donc dirigé vers les HEC. J'y ai obtenu deux bourses de 35 \$, réparties sur deux ans, grâce à mon cousin Georges Léveillé, alors secrétaire particulier et chef de cabinet de Maurice Duplessis. Mais, seulement pour l'achat des livres, il m'en coûtait plus que cela! À 18 ans, je me trouve donc un emploi à la Banque de Montréal, à l'angle de Décarie et de Queen Mary et, trois soirs par semaine, je poursuis mes études. À la banque, il était interdit de parler français entre employés. C'était ridicule de voir des Québécois francophones être forcés de converser en anglais sous peine d'être congédiés : speak in english only, please!»

Cet emploi, qui exige 54 heures de travail par semaine, lui rapporte un maigre 35 \$ par mois. Pour aider sa famille, il donne la moitié de cette somme à ses parents. Après trois ans d'un tel régime, le jeune Lemieux-Malouin est épuisé. La tuberculose menace sa santé. Il doit quitter son emploi et prendre un repos forcé de six mois.

QUAND LES HEC MENENT À TOUT

Puis un collègue de travail du temps où il était à la banque lui propose d'entrer au service de l'entrepreneur et ingénieur Gaspard Archambault. C'est là qu'il aura la chance de mettre à profit ses cours du soir puisqu'il sera d'abord responsable de la paye et vérificateur dans les chantiers, puis stagiaire et gérant de la comptabilité pour les trois compagnies de son employeur.



Fernand Lemieux-Malouin raconte : «C'est à Montréal, durant mes deux dernières années chez G. Archambault, que j'ai la chance de suivre, cinq soirs par semaine, des cours en décoration intérieure à la fameuse École du meuble, où enseignait Paul-Émile Borduas. Grâce à ma marraine, Lucienne Nadeau-Deshaies, l'épouse du médecin Georges Deshaies, qui avait été l'assistant du docteur Normand Béthune, j'ai été présenté au professeur Maurice Gagnon, qui enseignait alors la décoration anglaise de Grande-Bretagne et l'histoire du meuble. C'est ainsi que, à 24 ans, j'étais accepté à titre de décorateur et que je démarrais ma propre entreprise, avec un ancien élève de l'École du meuble, sous le nom de *Ébénisterie et décoration Marcel Coullée-Fernand Malouin inc.* Nous avons cependant déclaré faillite après deux ans d'opération. Le 9 décembre 1948, j'ai obtenu un emploi d'étalagiste d'intérieur chez Eaton; j'y suis resté cinq ans pour aboutir ensuite chez Morgan, l'actuel magasin La Baie, pour trois ans. C'était un bon emploi, mais, poussé par une curiosité bien naturelle, j'ai démissionné à l'âge de 36 ans et je suis parti pour l'Europe. La grande aventure allait commencer.»

Son cousin Georges Léveillé et Maurice Gagnon lui avaient obtenu une

bourse de voyage du gouvernement. Quatre mois après son arrivée en Europe, Léveillé et Gagnon meurent tous deux d'un infarctus. Le jeune décorateur doit revenir au pays faute d'argent. Auparavant, il se rend toutefois à Londres dans l'espoir d'y trouver un emploi. Il rencontre le haut commissaire du Canada qui lui dit, dans un anglais impeccable : «Vous êtes ici chez vous, mon ami, comme vous le seriez à Vancouver ou à Toronto. Malheureusement, je ne peux rien faire pour vous et il n'est pas question que l'on vous prête l'argent nécessaire à votre retour au Canada. Je ne vois qu'une seule façon pour vous de traverser l'Atlantique : à la nage. Alors, nagez!»

Fernand Lemieux-Malouin se présente alors chez Harrod's of London, connu comme l'un des plus chics magasins de Londres, là où s'habillaient et se meublaient la famille royale, les ducs, les rois et les princes du monde entier. Il sollicite un emploi de décorateur avec, pour toute lettre de références, un mot de son ancien employeur, Morgan. «L'on vous rappellera», lui répond-on. Mais l'argent manque; il rentre donc à Montréal grâce à un prêt de 400 \$ d'un ami québécois. Quatre jours après son arrivée, il reçoit une lettre de Harrod's lui demandant de se présenter au magasin : il était engagé! Il n'avait

cependant plus d'argent pour retourner à Londres.

«Mon voyage en Europe, se rappelle Fernand Lemieux-Malouin, m'a toutefois apporté beaucoup. Je me souviens notamment de ces discussions animées à Cannes, au bistro Chez Gigi, le lieu de rencontre des vedettes, avec le poète Alain Grandbois et son épouse. Juste à côté, à la terrasse Chez Madeleine, deux clients célèbres venaient prendre l'apéro : Jean Cocteau et Jean Marais. C'était une époque formidable.»

À son retour à Montréal, M. Lemieux-Malouin rencontre par hasard Marguerite McNaughton-Guillon, la femme du grand designer Jacques Guillon, qui venait d'ouvrir un grand magasin de meubles sur la rue Sherbrooke : Pego's. Il est invité à y travailler à titre de décorateur et de vendeur. Il accepte et, trois mois plus tard, il devient directeur du rayon des meubles modernes et premier décorateur. Ce qui l'intéresse vraiment, ce sont les meubles anciens. Après un court séjour en France et en Italie, il revient chez Pego's, où Jacques Guillon lui offre de diriger tout un étage de reproduction de meubles anciens et même d'y avoir son propre atelier. Quatre ans plus tard, en 1960, il quitte Pego's pour lancer sa propre entreprise de décoration.

LES BEAUX DIMANCHES CHEZ BORDUAS

Bien que Paul-Émile Borduas ne lui ait pas enseigné lors de son passage à l'École du meuble, Fernand Lemieux-Malouin le connaît bien pour avoir passé d'agréables après-midi à la résidence du grand peintre, à Saint-Hilaire, en compagnie de la décoratrice Madeleine Arbour. «Nous vivions, dit-il, des moments délicieux à regarder couler le temps, discutant de tout et de rien, du Refus global et du refus tout court, de peinture, de musique, de danse ou de littérature. Je me souviens que la femme de Borduas était extraordinairement belle. Ce qui est étonnant, c'est qu'elle le soit restée encore aujourd'hui. Parfois, il y avait un jeune homme de 18 ans qui se joignait à nous. Je crois qu'il a assez bien réussi, raconte-t-il avec un sourire en coin qui lui soulève la barbe: il s'appelait Jean-Paul Riopelle. J'ai connu plusieurs grands artistes, qu'il s'agisse du sculpteur Armand Vaillancourt ou d'un autre bon ami, Stanley Cosgrove, avec qui je discutais des journées entières. Une vraie belle époque!» Et comment donc! ■



M. Bernard Goyette, le directeur du CEPSUM

Un million d'entrées par année : LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DU CEPSUM BIENTÔT SATURÉE

Nathalie Hansen

Sur un budget annuel qui frôle les quatre millions de dollars en 1989-1990 — la moitié environ de tout le budget des Services aux étudiants (SAE) — le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) reçoit environ deux millions de dollars des fonds publics; le reste, il doit l'autofinancer. Avec près de un million d'entrées par année, le CEPSUM doit également composer avec une autre réalité : la capacité d'accueil approche de son point limite. Voilà qui n'est pas pour faciliter la satisfaction des revendications des associations étudiantes, entre autres celles de l'AGEEFEP, qui aspire depuis plusieurs années à siéger au comité de gestion du Service des sports.

Pour boucler son budget, le CEPSUM puise à diverses sources. Le ministère de l'Éducation est un important bailleur de fonds, lui qui verse une subvention de 58 \$ par étudiant-e à temps plein. Si l'on y ajoute la contribution des étudiant-e-s — 4\$ par unité, c'est-à-dire 12\$ pour un cours de 3 unités — et les revenus externes, les recettes atteignent 1,9 million de dollars.

Où le CEPSUM puise-t-il les deux millions requis pour boucler son budget? M. Bernard Goyette, le directeur du Centre, souligne que les ventes d'abonnement à la clientèle externe rapportent 575 000 \$; les revenus d'inscription aux activités, 1120 000 \$; et les cartes d'entrée quotidienne, vendues à 6 \$ l'unité, 200 000 \$.

Le CEPSUM doit cependant payer un loyer considérable : 1,7 million par année. Pour accroître ses revenus, le centre sportif recourt à la publicité, notamment en louant des panneaux publicitaires lumineux ou en effectuant des échanges de services. C'est ainsi que le tableau d'affichage du terrain de football et le tableau de chronométrage de la piscine ont été payés par des entreprises privées qui, en retour, ont disposé d'un espace publicitaire pendant toute une année. Le CEPSUM loue également ses installations pour des événements spéciaux. Le terrain de football accueille fréquemment des fanfares qui y répètent leur spectacle et la patinoire se transforme facilement en salle de spectacle ou d'exposition. Le spectacle de Paul Piché, en septembre dernier, en est un exemple.

À l'ouverture du club sportif du Sanctuaire du mont Royal, la direction du CEPSUM a craint une baisse de clientèle importante. Il y a eu baisse, effectivement, mais elle s'est rapidement résorbée. La raison? La diversité des activités, une centaine au total, qui vont des cours pré-nataux aux

programmes pour le troisième âge en passant par le sport d'élite et le nouveau mur d'escalade. Ce dernier a d'ailleurs été entièrement financé par l'entreprise privée.

Le CEPSUM se porte donc plutôt bien. Un problème risque cependant de se poser avec acuité : la capacité à recevoir toute la clientèle, surtout en période de grande affluence, diminue d'année en année. Plus le CEPSUM gagne en popularité, plus les sportifs devront dénicher d'autres installations pour pratiquer leurs activités préférées. Déjà, la ligue de tennis tient ses activités au Centre Rockland, et le club d'excellence de volley-ball s'entraîne à l'école de musique Vincent-d'Indy. Dans l'avenir, toutes les clientèles du CEPSUM, y compris les 12 000 à 13 000 étudiant-e-s de l'U. de M. qui le fréquentent, devront, selon M. Goyette, «faire preuve de souplesse et de tolérance».

Si le bilan de santé du CEPSUM est positif dans l'ensemble, le climat qui règne au comité de gestion du Service des sports a souvent été tendu dans le passé. En 1977, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'U. de M. (FAECUM) a obtenu de siéger à ce comité; elle y occupe même la majorité des sièges. De nombreux conflits ont éclaté dans les années suivantes, les étudiant-e-s reprochant entre autres à M. Goyette son autoritarisme ainsi que la politique d'autofinancement et de location des installations du CEPSUM. Dans le numéro du 10 avril 1989 du journal *Continuum*, le délégué général des étudiant-e-s aux SAE, M. Gilles Grondin, écrivait même que la direction du CEPSUM «n'a jamais caché son désaccord avec le fait que les étudiants gèrent le Service», une accusation dont M. Goyette se défend avec véhémence : «Au contraire, dit-il, la présence des étudiants est nécessaire; elle ne constitue pas une formule magique, mais elle contribue à faire circuler l'information; les étudiants sont des alliés.» Le directeur du CEPSUM émet cependant une réserve : «Les étudiants doivent comprendre qu'ils n'ont pas toute l'expérience nécessaire pour gérer un budget aussi important.»

Cette année, la FAECUM semble cependant avoir mis ses griefs en veilleuse et elle fait état d'une amélioration des relations au comité de gestion. Selon M. Benoît Le-stage, le nouveau délégué général aux SAE, «les étudiants doivent adopter une attitude de chien de garde et ne rien tenir pour acquis». S'il a un reproche à formuler à M. Goyette, il regarde la lenteur à obtenir des renseignements complets. Le directeur du CEPSUM n'est évidemment pas d'accord : «Je fais tout en mon pouvoir pour les informer, mais je dois com-

poser avec d'autres partenaires pour obtenir les renseignements demandés, et cela prend souvent beaucoup de temps.»

UN NOUVEL ACTEUR : L'AGEEFEP

En principe, l'AGEEFEP devrait siéger depuis l'automne dernier au comité de gestion du Service des sports, mais la FAECUM lui bloque toujours la voie. M. Goyette verrait la chose d'un bon œil : «Le comité, dit-il, serait ainsi représentatif de tous les segments de la clientèle. Comme à l'Université de Sherbrooke, où le comité est composé d'étudiants, de professeurs et d'abonnés de l'extérieur.»

Le président de l'AGEEFEP, M. Robert Martin, n'a jamais caché son insatisfaction à l'égard des SAE. Selon lui, ces services, qui ont été conçus il y a une vingtaine d'années pour répondre aux besoins d'une clientèle traditionnelle d'étudiant-e-s à temps plein, ne sont pas adaptés à la clientèle de la FEP, qui est constituée à 75 % de femmes, des gens qui étudient à temps partiel. Les études effectuées sur ce sujet semblent lui donner raison : seulement 4 % de la clientèle de la FEP utilise les SAE, le CEPSUM étant le service le plus populaire avec un taux de fréquentation de 11 %. Pire : 49 % des étudiant-e-s de la FEP ignorent qu'ils paient 4\$ par unité pour financer les SAE. Contrairement aux étudiant-e-s à temps plein, les étudiant-e-s à temps partiel n'ont pas accès gratuitement au CEPSUM. À titre d'exemple, celui ou celle qui suit un cours de 3 unités devra payer 39,50\$ pour y pratiquer des activités sportives.

Selon M. Martin, il s'agit là d'une injustice quand l'on considère les privilèges dont bénéficient les étudiant-e-s des écoles affiliées, l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales. Ces deux établissements récupèrent en effet la moitié des cotisations versées par leurs étudiant-e-s aux SAE ainsi que la moitié de la subvention de 0,88 \$ accordée par le ministère de l'Éducation pour chaque dollar versé par les étudiant-e-s. Sans perdre leur accès gratuit aux SAE, les étudiant-e-s des deux écoles disposent d'importants budgets pour créer leurs propres services. M. Martin ne voit donc aucune raison qui empêcherait la Faculté de l'éducation permanente de bénéficier des mêmes dispositions. Par exemple, elle pourrait ainsi créer un service de gardiennage ou tout autre service que réclameraient les étudiant-e-s de la FEP.

Pour faire valoir efficacement ses revendications, encore faut-il que l'AGEEFEP obtienne un siège au Service des sports. Il lui faudra d'abord surmonter les obstacles que lui dresse la FAECUM. ■

Une femme sur sept victime de violence conjugale : LES MAISONS DE FEMMES MANQUENT D'ARGENT

Claude Garon

Au Québec, selon une étude récente, une femme sur sept est victime de violence conjugale. Qu'il s'agisse de violence physique ou psychologique, il vient un moment où la situation est intenable. Pour celle qui n'a ni amis ni parents où se réfugier, il ne reste qu'une solution : frapper à la porte de l'une des 44 maisons d'hébergement que compte le Québec... et espérer qu'il y ait de la place. Car, faute de ressources, ces maisons ont dû refuser une femme sur deux au cours de la dernière année.

Lors d'une conférence de presse tenue en novembre dernier, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale a dévoilé son bilan : 4 264 femmes et 3 817 enfants ont séjourné dans les maisons d'hébergement. Quand l'on sait qu'approximativement 300 000 femmes québécoises sont victimes de violence conjugale l'on devine que les ressources dis-

ponibles sont loin de combler tous les besoins.

Idéalement, selon le Regroupement, le Québec devrait à tout le moins doubler le nombre des maisons d'hébergement. Avant d'en arriver là, encore faut-il consolider les maisons qui existent déjà. Comme tous les organismes communautaires, ces maisons souffrent de sous-financement chronique; leurs besoins financiers sont de l'ordre de 365 000 \$ par année par maison alors que le gouvernement du Québec ne leur donne que 175 000 \$. C'est peu pour maintenir un service qui est disponible 24 heures par jour et 7 jours par semaine, certainement trop peu quand il faut également assurer des services post-hébergement : aide juridique et médicale, assistance morale et financière, etc. Il n'est donc pas étonnant que les maisons doivent se limiter en moyenne à cinq employées permanentes, qui touchent un salaire annuel moyen de 18 675 \$.

LA MAISON LE PRÉLUDE

À titre exceptionnel, l'AGEEFEP et la revue *Cité éducative* ont donc accepté de donner un coup de pouce à la campagne de financement de l'une des maisons d'hébergement, Le Prélude, la seule à desservir la populeuse ville de Laval.

La subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux ne couvrant que 56 % de ses besoins essentiels, la maison Le Prélude, qui a ouvert ses portes en 1982 et qui est solidement implantée dans son milieu, n'a d'autre choix que d'en appeler à la générosité de la population pour réunir les 50 000 \$ nécessaires au maintien de tous ses services.

Les donateurs et donatrices n'auront qu'à remplir le coupon ci-joint et le retourner à l'adresse indiquée. Nous espérons évidemment que vous serez nombreux et nombreuses à le faire. ■

1 FEMME SUR 7...
EST VICTIME DE VIOLENCE
PHYSIQUE ET/OU PSYCHOLOGIQUE
EN MILIEU FAMILIAL AU QUÉBEC.

**À LAVAL,
LES ENFANTS
REPRÉSENTENT
PLUS DE 50%
DE LA CLIENTÈLE DE LA MAISON
D'HÉBERGEMENT LE PRÉLUDE**

PLUS QUE JAMAIS, LA MAISON LE PRÉLUDE :

«UNE RESPONSABILITÉ À PARTAGER»

«LE PRÉLUDE», seule maison d'hébergement à Laval

VOTRE CONTRIBUTION NOUS EST PRÉCIEUSE

NOM : _____
ADRESSE : _____
ville _____ province _____
code postal _____
app. _____
DON : _____ \$

Un reçu officiel vous sera émis pour fins d'impôts.

S.V.P. FAIRE PARVENIR VOS DONCS À :

LA MAISON LE PRÉLUDE
C.P. 173, SUCCURSALE ST-MARTIN
LAVAL (QUÉBEC)
H7V 3P5

3^e Congrès biennal

Une ovation : les congressistes ont visiblement apprécié l'intervention de Mme Bertrand.



Le 3^e Congrès biennal confirme l'enracinement de l'AGEEFEP

Attentif, studieux, discipliné, enthousiaste et quasi toujours unanime: tel a été le climat du 3^e congrès biennal de l'AGEEFEP, qui a réuni une centaine de délégué-e-s pendant deux jours, les 18 et 19 novembre derniers. Un congrès particulièrement politique, axé sur certains des grands débats qui agitent la communauté universitaire en général et les adultes issus du marché du travail en particulier — la redéfinition de la mission et du financement des universités québécoises, l'avenir de la Faculté de l'éducation permanente, les droits de scolarité et le droit étudiant, pour n'en citer que quelques-uns. Un congrès enfin où la légitimité de l'AGEEFEP a été en quelque sorte corroborée de l'extérieur et d'une façon si chaleureuse qu'elle n'a pu être seulement «de circonstance».

Plus forte, l'AGEEFEP l'est certainement depuis ce congrès, et pour une raison toute simple : l'on ne retient pas sans motif valable — pendant toute une fin de semaine — plus de 100 adultes, majoritairement des gens qui travaillent à temps plein et qui, pour la moitié, assument aussi des responsabilités familiales, des gens qui ont certainement mieux à faire que de palabrer. Élus démocratiquement dans leur classe, provenant des divers programmes de la Faculté de l'éducation permanente, ces gens ont témoigné, ne serait-ce que par leur assiduité et l'intensité de leur intérêt, que la clientèle de la FEP n'est pas seulement une masse indifférenciée, hétérogène et complètement insoucieuse de la vie universitaire une fois sortie de la salle de classe.

3^e Congrès biennal

Il faut dire que la réflexion en cours sur l'avenir de l'U. de M. soulève des doutes sérieux sur la place qui sera laissée aux adultes issus du marché du travail et qui poursuivent des études à temps partiel. Les délégué-e-s ont donc unanimement rappelé leur volonté de protéger les acquis de l'Éducation permanente à l'U. de M. Pour y arriver, l'AGEEFEP a la mandat de faire pression sur le gouvernement du Québec afin que toute modification du mode de financement des universités respecte le principe d'une large accessibilité aux études universitaires. Si ce principe était compromis, l'Association n'hésiterait pas à susciter la formation d'un front commun des groupes sociaux qui défendent le principe de l'égalité des chances pour tous les Québécois-e-s.

En ce qui regarde précisément la Faculté de l'éducation permanente, l'AGEEFEP considère que toute modification de sa mission et de sa structure devrait respecter les acquis suivants : des conditions d'admission souples, qui tiennent compte de la valeur de l'expérience de vie et de travail, et qui prévoient des cours compensateurs pour les personnes ne répondant pas aux conditions d'admission, des méthodes pédagogiques inspirées de l'andragogie, des programmes de certificats variés, adaptés à la diversité de la clientèle, la possibilité d'obtenir un baccalauréat par cumul de certificats ainsi que des horaires de cours adaptés aux obligations d'étudiant-e-s qui, pour la plupart, travaillent à temps plein.

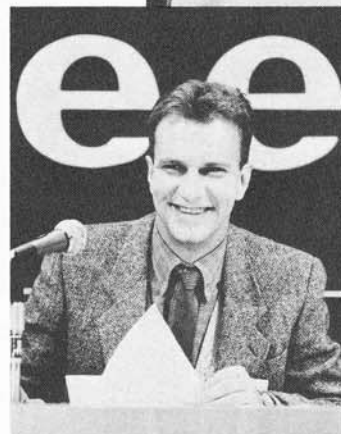
Depuis plusieurs années, l'AGEEFEP considère par ailleurs comme une anomalie, voire une injustice, que la FEP contribue environ pour 12 % du budget de l'Université, mais qu'elle ne compte que pour 5 % des dépenses d'enseignement. Il est temps que l'Université accorde à la Faculté le budget qui lui permettra d'appliquer les mesures suivantes : la constitution d'un corps enseignant, le financement adéquat du Bureau de recherche et de développement, la création d'un service de secrétariat destiné à l'encadrement des étudiant-e-s par les chargé-e-s de cours, l'augmentation des ressources humaines de la Faculté, la définition du rang des responsables de programme et l'accentuation de l'enseignement hors campus.

Tout à fait d'accord avec la proposition de la FEP de créer un organisme statutaire de coordination chargé de définir et d'appliquer le plan d'action de l'U. de M. en éducation permanente, l'AGEEFEP estime que c'est son droit et sa responsabilité de faire partie de cet organisme.

En ce qui regarde le transfert des programmes de la FEP à leur faculté d'origine — il existe un projet en ce sens pour un certificat de criminologie et les deux certificats de relations industrielles —, l'AGEEFEP réclame la création d'un comité tripartite (FEP-AGEEFEP-FACULTÉ D'ACCUEIL) qui aura pour tâche de s'assurer que des mesures transitoires acceptables pour les étudiant-e-s concernés sont prévues et que chaque transfert de programme s'effectue dans le respect des acquis de l'Éducation permanente.



*Des déléguées
attentives...*



*M. Denis Sylvain, le
secrétaire général réélu
de l'AGEEFEP.*

Cela signifie entre autres un accès aux programmes contingentés de la faculté d'accueil, la reconnaissance des certificats et des profils de baccalauréats multidisciplinaires, la création de services d'accueil et d'orientation pour les adultes, des horaires et des conditions d'admission souples, et, en cas de besoin, la possibilité pour un étudiant-e de remédier à ses lacunes par des cours compensateurs.

DES DROITS EMBRYONNAIRES

Dans un autre ordre d'idées, l'AGEEFEP a été forcée de constater, au cours de ses cinq années d'existence, que les détenteurs du pouvoir, fussent-ils des universitaires, sont jaloux de leurs prérogatives et qu'ils ne font pas spontanément place aux nouveaux partenaires, si légitimes soient-ils. Bien qu'elle soit accréditée officiellement



M. Robert Martin, le président fondateur de l'AGEEFEP, entreprend un troisième mandat.

Point de discussions stériles ou de débats de procédure : les interventions des délégué-e-s ont été articulées et pertinentes. Au micro, Mme Céline Lambert, élue ultérieurement au conseil de direction.



depuis plus d'un an auprès de l'ensemble de l'Université de Montréal et qu'elle fasse partie, avec la FAECUM, du Conseil étudiant, l'AGEEFEP en est peu à peu venue à la conclusion que le pouvoir étudiant à l'U. de M. est plus symbolique que réel et que la satisfaction de ses revendications tient davantage à la bonne volonté des autorités — une volonté d'ailleurs très tiède — qu'à l'exercice de droits clairement définis.

Dans une remarquable étude réalisée en 1981, mais qui n'a malheureusement pas eu de suite concrète, le Conseil des universités avait lui-même déploré que tout le pouvoir dans les universités soit monopolisé par les professeur-e-s et l'administration, et que le mouvement étudiant ne fasse pas le poids devant ces groupes puissamment organisés; il avait également constaté la très faible

portée des droits présentement consentis aux étudiant-e-s.

L'Université Laval est-elle plus encline à promouvoir les vertus démocratiques? Le fait est qu'elle a adopté une charte des droits des étudiant-e-s et qu'elle a créé une commission des droits des étudiant-e-s qui soustrait la communauté étudiante en général et ses membres en particulier aux décisions arbitraires.

Devant ces faits, le congrès de l'AGEEFEP n'a pas hésité à donner à ses dirigeant-e-s le mandat de solliciter l'appui de tout le mouvement étudiant de l'U. de M. pour obtenir la création d'une commission qui étudierait en profondeur l'ensemble du droit étudiant et qui parrainerait ultérieurement l'adoption d'une charte des droits des étudiant-e-s.

UN RÉFÉRENDUM SUR LA LOI 32?

C'est en vertu du même constat d'insuffisance de pouvoir que l'AGEEFEP entend se prévaloir de la loi 32, qui définit les règles d'accréditation des associations étudiantes et qui confère à ces dernières davantage de pouvoir que le font les règlements de l'Université de Montréal. Pour ce faire, l'Association devra cependant tenir un référendum parmi ses membres au «moment jugé opportun». Il y a de bonnes chances que ce soit avant la fin du présent trimestre.

Toujours au regard de sa représentativité, l'AGEEFEP s'est une nouvelle fois donné le mandat de susciter la création d'une association nationale des étudiant-e-s inscrits aux programmes de certificat. Des contacts avec d'autres associations ont révélé que ces étudiant-e-s partagent plusieurs dossiers qui requièrent une action nationale : la loi 32, le financement des universités et de la formation par certificats, le baccalauréat par cumul de certificats, l'accessibilité aux études universitaires pour les personnes issues du milieu du travail, l'aide financière pour les étudiant-e-s à temps partiel, le congé-éducation, la reconnaissance des acquis «expérientiels» et les services aux étudiant-e-s.

LES DROITS DE SCOLARITÉ

Au terme d'un débat animé, les congressistes en sont aussi arrivés à un consensus sur la nécessité pour l'AGEEFEP de s'opposer au dégel des droits de scolarité. Consciente qu'il serait suicidaire de mener cette bataille en solitaire, l'Association se joindra donc à tout mouvement d'opposition orchestré par les associations étudiantes de l'U. de M. pour contrer le projet du gouvernement du Québec.

Une foule d'autres résolutions ont évidemment été adoptées pendant ces deux jours de délibérations. Par exemple, les délégué-e-s ont estimé que les conditions consenties par Cantine du Canada pour l'ouverture du Café de l'AGEEFEP au pavillon Jean-Brillant sont totalement insatisfaisantes. Entre autres inconvénients, l'Association ne

3^e Congrès biennal

dispose du local qu'à compter de 20 h, une heure tardive qui limite la fréquentation; elle est aussi dans l'impossibilité d'effectuer des aménagements permanents et elle doit s'approvisionner en exclusivité chez Cantine du Canada. Puisque l'Université signera bientôt un nouveau contrat avec son sous-traitant, l'AGEEFEP insistera pour qu'une clause particulière lui réserve l'usage d'une section du café Pazzelli.

En ce qui regarde la revue Cité éducative, les congressis-

tes ont clairement indiqué qu'ils souhaitent poursuivre la publication de l'organe d'information de l'AGEEFEP au cours des deux prochaines années.

Enfin, conscients que la cotisation étudiante n'avait pas été augmentée depuis quatre ans et que l'inflation a rogné les moyens de l'Association, les délégué-e-s ont décidé à l'unanimité de porter la cotisation de 15\$ à 16\$ par trimestre à partir de janvier 1990.■

Un message aux congressistes de l'AGEEFEP : «PARLEZ, AGISSEZ, REVENDIQUEZ VOS DROITS!»

«L'Université de Montréal est peu hospitalière à l'égard des regroupements et l'administration y est très puissante. Pourtant, une université privée de pouvoir étudiant serait un non-sens. L'action collective constitue le seul moyen de vous faire entendre; il vous faut donc

revendiquer en proportion de ce que vous apportez à l'Université, car cela fait partie de vos droits, et les droits ne sont jamais acquis; il faut lutter pour les conserver.»

Détentrice d'un doctorat de l'Université de Berkeley en Californie, professeure titulaire en criminologie à l'U. de M., vice-présidente du Syndicat des professeurs, membre du Conseil de l'Université de 1977 à 1981, vice-doyenne de la Faculté de l'éducation permanente de 1977 à 1980, féministe engagée, M^{me} Marie-Andrée Bertrand a profité de la tribune qui lui était offerte pour stimuler les congressistes de l'AGEEFEP et les inviter à accroître leur engagement.

Se disant impressionnée par la qualité des documents soumis aux congressistes et des débats auxquels ils ont



«Reveniguez vos droits et faites en sorte d'être entendus», a lancé M^{me} Marie-Andrée Bertrand aux congressistes de l'AGEEFEP.

donné lieu, la conférencière s'est livrée à une profession de foi en l'éducation permanente comme l'on en entend rarement à l'U. de M. : «Parce que vous avez directement prise sur un réel social et économique, votre jugement sur la pédagogie est plus lourd que celui d'un étudiant qui sort du cégep. Vous êtes crédibles et ce que vous avez à dire est unique, important.»

M^{me} Bertrand ne partage pas nécessairement toutes les orientations de l'AGEEFEP. Ainsi, elle s'inquiète de ce que l'Association se définit de plus en plus comme un regroupement d'étudiant-e-s inscrits à des programmes de certificats, ce qui, croit-elle, risque de l'éloigner de sa vocation première : faire entendre la voix des étudiant-e-s adultes. Si elle comprend les inquiétudes de l'Association devant les transferts de programmes de la FEP à leur

faculté d'origine, elle assure, sur la foi de sa propre expérience, qu'il y a une volonté réelle de respecter les droits acquis de la clientèle de la FEP. Enfin, elle ne partage pas la méfiance de l'Association sur la valorisation de la recherche et des études de 2^e et de 3^e cycles à l'U. de M., ni son opposition à la modification de la formule de financement des universités. «À long terme, affirme-t-elle, votre combat se retournera contre vous. Si vous plaidez pour que l'Université réalise toutes ses missions sans obtenir des ressources financières additionnelles, vous nous étoufferez.» Elle rappelle à ce propos que, à l'U. de M., le ratio est de un professeur pour 21 étudiant-e-s, comparativement à une moyenne canadienne de un professeur pour 16 étudiant-e-s. Les problèmes d'épuisement professionnels seraient très sérieux à l'U. de M., et il ne faudrait plus «tirer trop fort» sur les ressources existantes.

Étant donné que tous les cours de la FEP sont dispensés par des chargé-e-s de cours et que ceux-ci ne disposent pas d'une structure aussi forte que celle des professeur-e-s, M^{me} Bertrand suggère également que les représentant-e-s de l'AGEEFEP aux conseils de programmes s'assurent que l'enseignement dispensé à l'Éducation permanente est lié au savoir de pointe. À son avis, l'AGEEFEP aurait grand intérêt à effectuer elle-même des recherches approfondies à ce sujet.

UN APPEL AUX FEMMES

Son message le plus percutant — et le plus écouté —, c'est cependant aux femmes qu'elle l'a livré en les pressant de s'engager davantage dans les structures politiques de l'AGEEFEP et de l'Université.

Les femmes, de rappeler la conférencière, n'ont commencé que très récemment à prendre leur place dans le système universitaire. Elle-même se souvient que sa propre sœur, pourtant diplômée en droit, ne pouvait pratiquer sa profession, qui était alors la chasse gardée des hommes. Cette tradition d'exclusion des femmes remonte même à plus de 700 ans puisque les premières universités sont nées des écoles épiscopales.

Les savoirs ne s'étant pas constitués en dehors du contexte du pouvoir, il importe aujourd'hui que les femmes soient présentes, qu'elles parlent... et qu'elles s'assurent d'être entendues. Mentionnant l'exemple de l'AGEEFEP, M^{me} Bertrand a rappelé que les femmes comptent pour 75 % des membres de l'Association. Pourtant, elles ne constituaient que 60 % des délégué-e-s au congrès et un seul des cinq postes du comité exécutif est occupé par

une femme; elles sont également sous-représentées au conseil de direction. «Les revenus des femmes, de dire M^{me} Bertrand, sont moins élevés que ceux des hommes; celles qui pourraient contribuer le plus à la vie de votre association sont souvent celles qui ont les plus faibles ressources matérielles. L'AGEEFEP, à mon sens, devrait fournir une aide systématique de gardiennage aux femmes



Mme Ghislaine Chabot, une nouvelle élue au conseil de direction.

qui veulent s'engager davantage.» Cette suggestion a été accueillie par un tonnerre d'applaudissements et devait ultérieurement être inscrite au procès-verbal selon le vœu unanime du congrès. Il faut croire que les propos de M^{me} Bertrand ont reçu un écho favorable, car il y a eu par la suite affluence de candidatures féminines au conseil de direction, et M^{me} Maryvonne Bouchard a facilement été élue vice-présidente aux affaires académiques. Dans ces deux instances, les femmes demeurent cependant sous-représentées.

Dans son allocution, M^{me} Bertrand a également plaidé pour le droit à la dissidence, un droit qui est d'ailleurs indissociable de l'histoire des universités. Dès le XIII^e siècle, étudiants et professeurs ont uni leurs forces pour contester les pouvoirs trop étendus des dirigeants des universités; c'est même à cette époque que les professeurs ont obtenu le droit de décider eux-mêmes du contenu de leurs examens, un des fondements de la liberté universitaire. Et d'ajouter M^{me} Bertrand : «Non seulement le droit à la dissidence doit-il être reconnu par l'université, mais encore faut-il que celle-ci en favorise l'exercice.»

3^e Congrès biennal

Le nouveau comité exécutif de l'AGEEFEP : M. Denis Sylvain, secrétaire général; M. Robert Martin, président; Mme Maryvonne Bouchard, vice-présidente aux affaires académiques; M. Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants, et M. Joseph Di Giacomo, vice-président aux affaires étudiantes.



Quelques vétérans passent le flambeau : UNE NOUVELLE ÉQUIPE DIRIGEANTE À L'AGEEFEP

C'est une équipe composée de militant-e-s de la première heure et de nouveaux venu-e-s qui assurera la direction de l'AGEEFEP au cours des deux prochaines années.

Outre la réélection sans opposition de M. Robert Martin à la présidence et de M. Denis Sylvain au poste de secrétaire général, qui entreprennent tous deux un troisième mandat, le fait saillant des élections au 3^e congrès biennal de l'AGEEFEP a sans contredit été le départ de trois piliers du comité exécutif de l'Association. Chantal Laplante, vice-présidente aux affaires étudiantes, Christian Arseneault, vice-président aux affaires académiques, et Jean-Pierre Vézina, vice-président aux Services aux étudiants, ont choisi de passer le flambeau. Tous trois ont été directement associés à la naissance de l'AGEEFEP, en 1985, et ils siégeaient à l'exécutif depuis ce moment. Leurs successeurs n'ont pas manqué de leur rendre hommage pour tout le travail accompli; tous trois méritent également une part du vote de félicitations à l'endroit du comité exécutif, que le congrès a adopté à l'unanimité. MM. Arseneault et Vézina resteront cependant étroitement associés à l'AGEEFEP, le premier à titre d'employé à temps plein de l'Association — il occupe le poste de coordonnateur aux affaires académiques — et le deuxième en sa qualité de membre du conseil de direction.

Leurs successeurs, qui ont fait leurs armes à ce même conseil, sont Mme Maryvonne Bouchard, à la vice-présidence aux affaires académiques, M. Joseph Di Giacomo, à la vice-présidence aux affaires étudiantes et M. Laurent Spiriti, à la vice-présidence aux Services aux étudiants.

Au conseil de direction, pas moins de 18 personnes se sont fait la lutte pour les 10 sièges disponibles. Si l'on fait exception de M. Jean-Pierre Vézina et de Mme Sylvie Savard — qui est présidente du conseil régional de Québec —, tous les autres élu-e-s sont de nouveaux venu-e-s : Michel Bellemare, Sylvain Bourdeau, Ghislaine Brunelle, Ghislaine Chabot, Jean Denis, Michel Gauthier, Céline Lambert, Michel Léveillé et Johanne Mercier. Leur mandat est d'une durée de deux ans.

Notons enfin que plusieurs dizaines de militant-e-s de l'AGEEFEP ont été élus à titre de représentant-e-s étudiants aux divers conseils de programmes. ■

Selon le président du SCCUM, 13 MILLIONS EN SALAIRES POUR LES CADRES, 10 MILLIONS POUR LES CHARGÉ-E-S DE COURS

«Comme président d'un syndicat, je rêve du jour où je pourrai réunir 100 de mes membres pendant 2 jours pour discuter de nos acquis. Par votre présence ici, vous envoyez un message très clair à l'Université.»

Conférencier invité au dîner du samedi, le président du Syndicat des chargé-e-s de cours de l'U. de M. (SCCUM), M. François Cyr *, manifestait ainsi son étonnement — peut-être également son plaisir — de voir autant d'étudiant-e-s s'intéresser aussi activement à leur association étudiante, car, croit-il, ces derniers et les chargé-e-s de cours, au-delà de leurs revendications particulières, partagent la «même inquiétude devant la montée des pressions conservatrices qui s'exercent sur la FEP et qui peuvent compromettre son avenir», une allusion au document L'Université de Montréal vers l'an 2000, abondamment discuté pendant le congrès.

Reprenant à son compte l'humour caustique d'un universitaire américain, qui a comparé l'université à une bête dont l'administration constituerait la queue, une queue si hypertrophiée qu'elle traînerait maintenant sur le sol au point d'entraver la bonne marche de l'animal, M. Cyr constate que la «queue coûte cher» : 13 millions de dollars pour la masse salariale annuelle des cadres de l'Université de Montréal, comparativement à 10 millions environ pour les chargé-e-s de cours, qui dispensent pourtant la moitié de tous les cours de 1^{er} cycle. Dans cette proportion, estime le président du SCCUM, la part du budget consacrée à l'administration constitue ni plus ni moins un détournement de la mission de l'Université.

Qui plus est, d'ironiser M. Cyr, la «queue pense... elle pense même à l'avenir», mais elle a le tort d'avoir les yeux rivés sur le rétroviseur et de rêver à l'époque heureuse où des fils à papa, qui n'avaient nul besoin de travailler, constituaient l'essentiel de la clientèle universitaire. Or, de nos jours, 70 % des étudiant-e-s de 1^{er} cycle, en incluant ceux de l'Éducation permanente, occupent un emploi à temps plein ou à temps partiel; 50 % n'étudient en conséquence qu'à temps partiel. Derrière ces phénomènes se pose la question de l'accessibilité à l'éducation, un problème «trop crucial pour qu'il soit laissé aux décisions des seuls administrateurs». Le ministre Claude Ryan, de dire M. Cyr, n'a-t-il pas rappelé récemment que le combat de l'accessibilité à l'éducation n'est pas encore gagné au Québec?

En matière d'accessibilité aux études universitaires, mais aussi en ce qui regarde la qualité de l'enseignement et la particularité de la Faculté de l'éducation permanente, M. Cyr considère qu'il existe une grande convergence de vues et d'intérêts entre l'AGEEFEP et le SCCUM. Il en appelle également à la vigilance commune, car, selon lui, l'«U. de M. n'est pas à l'avant-garde du progrès social». ■

* M. Cyr nous a accordé une entrevue, que nous reproduisons à la page 8



Un moment de suspense : le dépouillement des votes. Pour Mme Lise Guilbert (à gauche), membre du conseil de direction pendant plusieurs années, il s'agissait d'une dernière contribution à l'AGEEFEP. Mme Guilbert a en effet terminé ses études à la FEP, où elle a obtenu un baccalauréat.

Les étudiant-e-s hors campus jouent un grand rôle à l'AGEEFEP. Ci-haut, les déléguées du Conseil régional de Québec, dont la présidente, Mme Sylvie Savard (3e à partir de la droite).



VOTRE SERVICE ALIMENTAIRE



- BANQUETS ET RÉCEPTIONS
- TOUS GENRES DE RÉCEPTION SUR LE CAMPUS
- NOUS ALLONS AUSSI À L'EXTÉRIEUR

10% d'escompte sur banquet avec présentation de la carte étudiante

SERVICE DE CAFÉTÉRIA

Pavillon sciences sociales et centre communautaire:
Spécial du jour

RESTAURANTS

• Le Cercle: table d'hôte et carte de vin

PAZZELLI

Pizza, steak, brochettes, bière

COMPTOIRS SATELLITE

9 endroits sur le campus: café, croissant, sandwich

CANTINE DU CANADA
LIMITÉE

C.P. 6128 SUCC.A. MONTRÉAL, QUÉBEC - H3C 3J7 (514) 345-0345

Le Café de l'ageefep

Accueille tous les
étudiant-e-s
de l'Université au
3200, rue Jean-Brillant

CAFÉ • EAUX GAZEUSES • JUS • VIN •
ALCOOL • SANDWICHES • CHIPS •

• BACK GAMMON • ÉCHEC •
TÉLÉVISION



Heures d'ouverture: 20h à 23h30

Bière 1,75\$
Bière pression 1,25\$